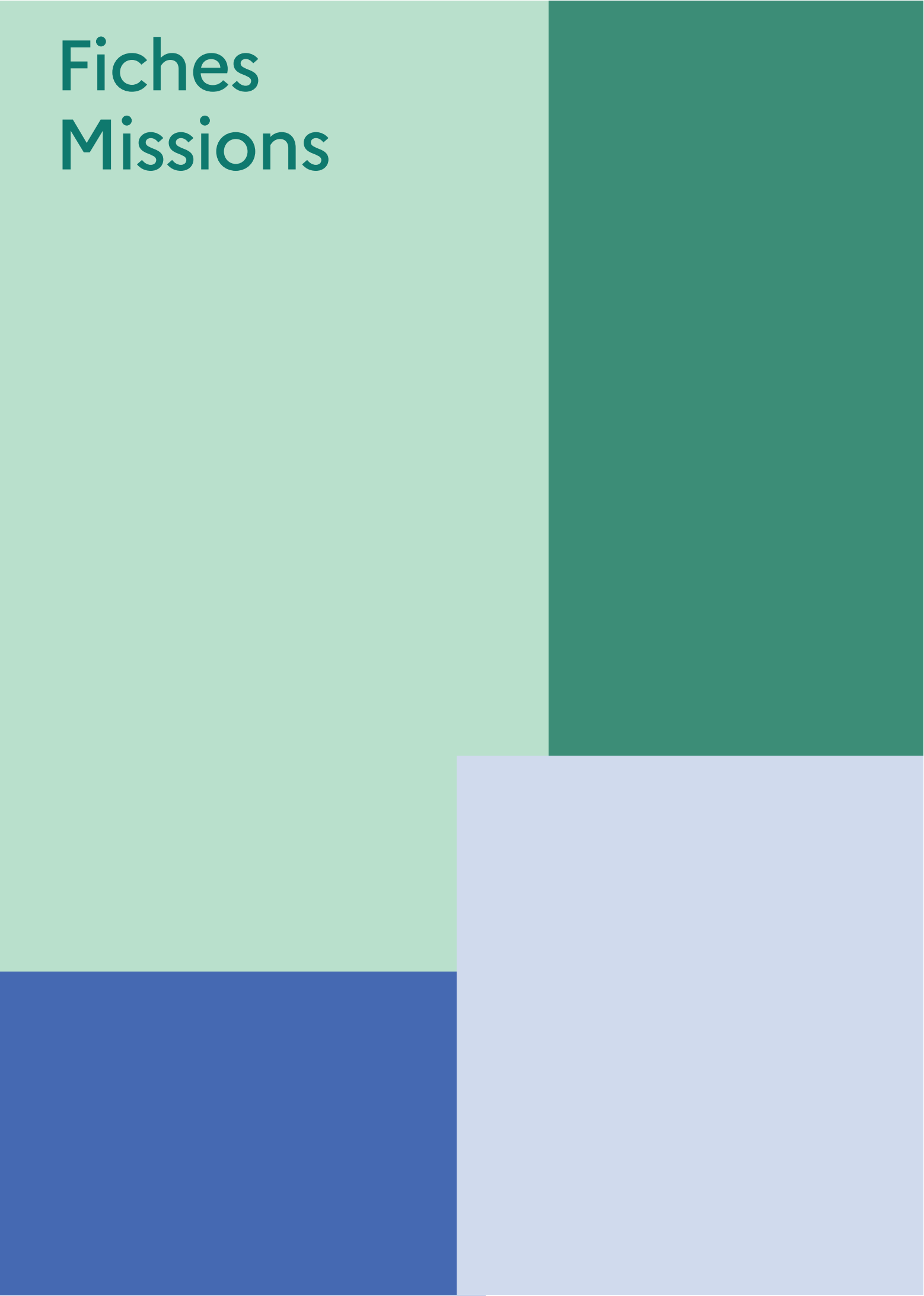


Fiches Missions

The background of the page is composed of four solid-colored rectangular blocks. A light green block occupies the top-left portion. A dark green block is positioned to the right of the light green block, extending to the top edge. A blue block is located at the bottom-left. A light purple block is situated at the bottom-right, overlapping the right side of the blue block and the bottom edge of the light green block.

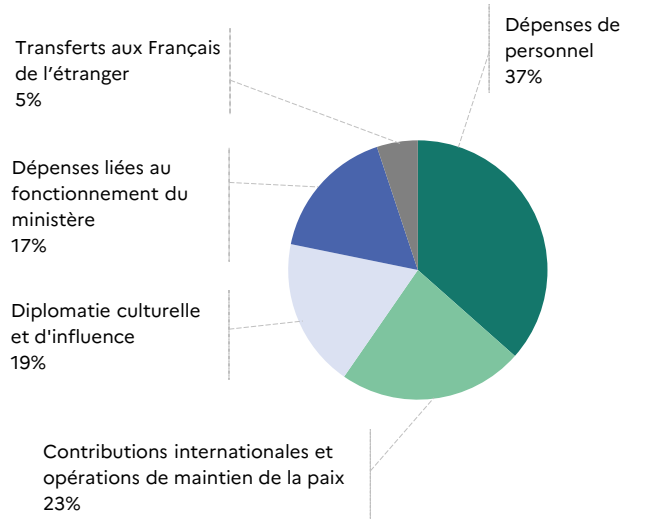
Action extérieure de l'État

Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères

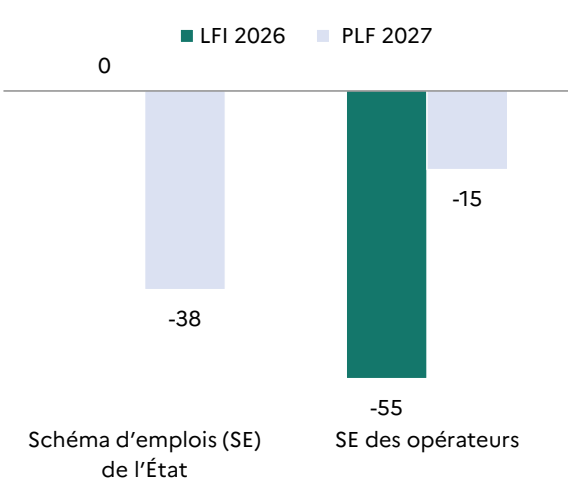
Les moyens de la mission en 2027

Crédits budgétaires : 3,3 Md€ Emplois de l'État : 13 909 ETPT
Emplois des opérateurs : 5 813 ETPT

Répartition des crédits budgétaires



Évolution des emplois (en ETP)



Crédits budgétaires pour 2027

	LFI 2026 ¹	PLF 2027
Crédits du budget général ²	3,25 Md€	3,26 Md€

¹Données au format PLF pour 2027
²Hors contribution directe de l'État aux pensions des fonctionnaires civils et militaires

Présentation de la mission

- L'action extérieure de la France se déploie dans un contexte international instable, marqué par la multiplication des crises et l'hybridation des menaces. Le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères agit au quotidien en faveur de la sécurité des Français, pour protéger les intérêts de la France dans le monde et préserver le multilatéralisme.
- Le ministère assure, au travers de la mission « Action extérieure de l'État » dont les moyens sont confortés en 2027, le service public consulaire à destination des Français en déplacement ou établis hors de France et organise pour ces derniers l'ensemble des scrutins électoraux et instruit les demandes de visas. Il met en œuvre la politique de soutien au commerce extérieur et d'attractivité ainsi que la diplomatie culturelle et d'influence.
- Le PLF pour 2027 permettra d'assurer la sécurité pour les Français de l'étranger, renforcer l'action de la France dans la lutte contre les ingérences étrangères et diffuser la voix et l'image de la France à l'international. Il permettra également de poursuivre les actions de modernisation du ministère, dans le prolongement des États généraux de la diplomatie. Il vise à préserver notre influence notamment en Europe, en Afrique et dans la zone Indopacifique.

Œuvrer pour la sécurité des Français et la préservation du multilatéralisme

Le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères sera doté en 2027 de moyens renforcés de **lutte contre la désinformation** (+5 M€).

Il réaffirmera son **soutien au système multilatéral** tout en cherchant à renforcer l'influence de la France dans ses différentes instances.

La mission mobilisera 0,8 Md€ pour le financement de plus de 80 organisations internationales et européennes afin notamment de participer au financement direct des opérations de maintien de la paix, de prévention et de médiation des conflits des différentes agences des Nations unies.

Ces contributions permettront à la France d'exercer pleinement son influence dans les enceintes multilatérales et d'être à l'initiative sur les grands enjeux de sécurité internationale et européenne, tout en poursuivant le soutien à l'Ukraine.

En 2027, ces moyens permettront également à la France de respecter ses engagements au sein des organisations et alliances de sécurité collective auxquelles elle participe, au premier rang desquelles figure l'OTAN.

Renforcer la stratégie d'influence de la France

Les **moyens d'influence de la France** seront stabilisés à hauteur de 0,6 Md€.

L'action culturelle, éducative, universitaire, scientifique et économique de la France à l'étranger continuera d'être soutenue au moyen notamment du financement de bourses à destination des meilleurs étudiants et chercheurs internationaux dans des domaines prioritaires, dans un contexte de compétition globale, tout en mettant notre diplomatie au service de l'attractivité et des intérêts économiques de notre pays.

Le **réseau d'enseignement français à l'étranger** est soutenu notamment par une subvention de 0,4 Md€ versée à l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE). Les aides à la scolarité sont maintenues à 0,1 Md€ en 2027.

Afin de consolider son action et d'assurer la soutenabilité de son modèle, l'AEFE poursuivra la réforme de son modèle économique dont les premiers effets sont attendus en 2027.

Consolider et simplifier l'offre du service public pour les Français de l'étranger

La **tenue des échéances électorales de 2027** pour les Français de l'étranger sera assurée dans des conditions sécurisées, +14 M€ étant prévus à cet effet. Le PLF pour 2027 prévoit la dématérialisation de la propagande électorale pour les Français de l'étranger.

Le service public consulaire poursuivra sa **modernisation** pour améliorer la qualité du service rendu aux usagers.

Le ministère accentuera sa **transformation numérique** avec le déploiement du registre électronique

d'état civil, la simplification des démarches administratives en permettant le renouvellement des passeports sans comparution physique dans certains pays, et la poursuite du déploiement de l'identité numérique certifiée.

Les consulats continueront de soutenir les Français de l'étranger en difficulté par l'attribution d'aides sociales et d'aides à la scolarité, tout en poursuivant leurs efforts en matière de lutte contre la fraude.

Adapter les moyens de la diplomatie française aux menaces hybrides

À la suite des **États généraux de la diplomatie**, le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères poursuivra ses **efforts de transformation** visant à renforcer l'efficacité et la résilience de la diplomatie française face aux différentes crises internationales.

Sa poursuite conduira en 2027 à sécuriser ses bâtiments en France et à l'étranger, à améliorer l'efficacité énergétique, à moderniser les outils numériques (cybersécurité et intelligence artificielle), et

à consolider l'offre de l'Académie diplomatique et consulaire qui participe, depuis 2024, au rayonnement de la diplomatie française.

Administration générale et territoriale de l'État

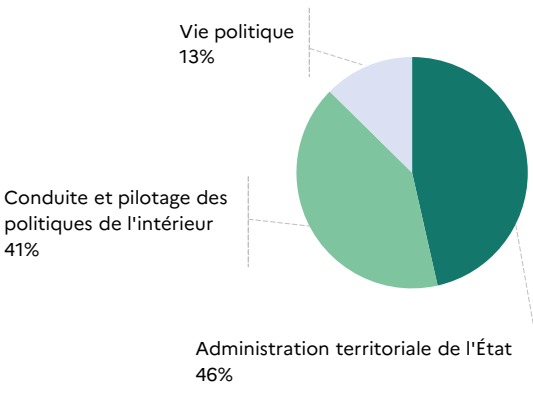
Ministère de l'Intérieur

Les moyens de la mission en 2027

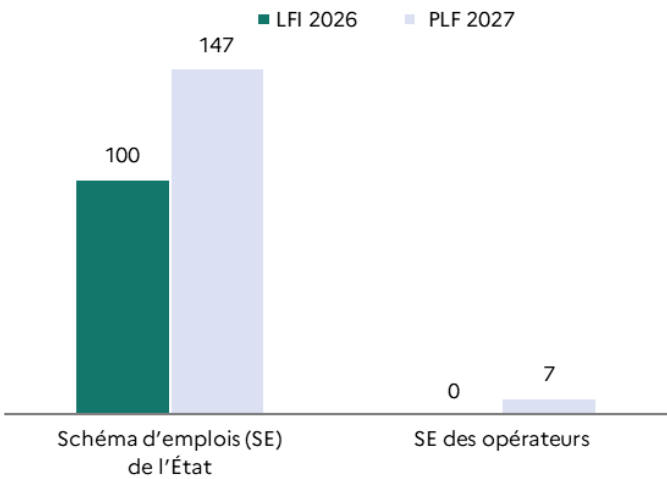
Crédits budgétaires : 4,7 Md€
Taxes affectées plafonnées : 0,3 Md€

Emplois de l'État : 40 880 ETPT
Emplois des opérateurs : 484 ETPT

Répartition des crédits budgétaires



Évolution des emplois (en ETP)



Crédits budgétaires et taxes affectées plafonnées pour 2027

	LFI 2026 ¹	PLF 2027
Crédits du budget général ²	4,22 Md€	4,66 Md€
Taxes affectées plafonnées	0,29 Md€	0,29 Md€

¹Données au format PLF pour 2027

²Hors contribution directe de l'État aux pensions des fonctionnaires civils et militaires

Présentation de la mission

- La mission « Administration générale et territoriale de l'État » participe à la mise en œuvre de trois responsabilités du ministère de l'Intérieur : garantir l'exercice des droits des citoyens dans le domaine des grandes libertés publiques, assurer la présence et la continuité de l'État sur l'ensemble du territoire de la République et mettre en œuvre, au plan local, les politiques publiques nationales.
- La mission poursuit en 2027 son objectif de modernisation de l'action publique tant dans son organisation que dans ses moyens, afin d'améliorer l'action et le service de l'État. À cet égard, une augmentation des crédits de +0,44 Md€ est prévue, principalement au titre des échéances électorales de l'année 2027.

Poursuivre la dynamique de réarmement de l'État territorial

Le **réseau des préfetures et des secrétariats généraux communs** bénéficie de la poursuite de l'augmentation de ses moyens humains, avec **+70 recrutements supplémentaires dès 2027**, ainsi que de mesures indemnitaires pour renforcer **l'attractivité de ses emplois**. Ces moyens nouveaux doivent permettre d'améliorer l'accueil des usagers et les délais de traitement des dossiers et demandes.

Par ailleurs, la **stratégie de réarmement des dépenses d'investissement en matière immobilière et**

numérique se poursuit, permettant, à terme, de dégager des économies de fonctionnement par des travaux de **rénovation énergétique** et de densification des surfaces. La montée en puissance de l'administration territoriale en matière de **résilience numérique** constitue cette année une priorité.

L'administration territoriale de l'État poursuit donc, cette année encore, sa modernisation, tout en prenant part à l'effort de redressement des finances publiques *via* une stabilisation en valeur de ses dépenses de fonctionnement.

Favoriser un pilotage efficient du ministère de l'Intérieur et mettre en œuvre la politique de prévention de la radicalisation et de la délinquance

Avec la création de **77 emplois sur le programme 216 en 2027**, le ministère de l'Intérieur va augmenter le nombre d'inspecteurs du permis de conduire et accélérer sa **politique de réinternalisation des compétences clefs**, notamment au sein de la filière numérique **afin de répondre aux enjeux de modernisation, de cybersécurité et de souveraineté**. Un effort indemnitare est également prévu, visant à **améliorer l'attractivité du ministère** pour les métiers administratifs et techniques.

Le PLF pour 2027 prévoit une hausse significative des crédits **d'action sociale** afin de renforcer la

qualité de vie au travail des agents et de prendre en charge la poursuite de la politique d'harmonisation territoriale en matière de restauration.

Les efforts ministériels portant sur la réduction des dépenses de fonctionnement seront poursuivis, de même que pour le **pilotage de l'immobilier et des dépenses de contentieux**.

Enfin, l'action du **secrétariat général du comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (SG-CIPDR)** s'inscrira dans le cadre de la nouvelle Stratégie nationale de prévention de la délinquance (2026-2030).

Garantir l'exercice des droits des citoyens dans le domaine des élections

La hausse des crédits par rapport à 2026 résulte du calendrier électoral qui prévoit, **en 2027, la tenue de l'élection présidentielle** et des élections territoriales dans certains territoires ultra-marins. Des crédits, qui seront mis en réserve dès le début de l'année, sont également inscrits dans le PLF pour 2027 afin de financer d'éventuelles élections législatives anticipées.

Le ministère de l'Intérieur poursuit ses travaux visant la dématérialisation partielle de la propagande électorale, afin d'en réduire les coûts financiers et écologiques.

Par ailleurs, le niveau des **crédits de fonctionnement de la Commission nationale des comptes de**

campagne et des financements politiques (CNCCFP) va permettre de financer, entre autres, la poursuite de la mise en œuvre opérationnelle du **projet POLARIS**, nouvelle plateforme de dématérialisation du dépôt et du contrôle des comptes de campagne et des comptes des partis politiques.

Enfin, outre l'organisation des élections, le ministère participe également au **financement de la vie politique française**, en répartissant et attribuant l'aide publique aux partis politiques et en procédant au remboursement des dépenses de campagne des candidats.

Agriculture et alimentation

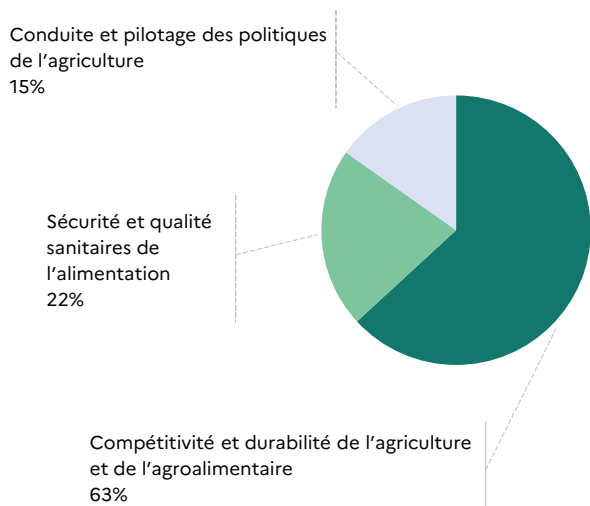
Ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté alimentaire

Les moyens de la mission en 2027

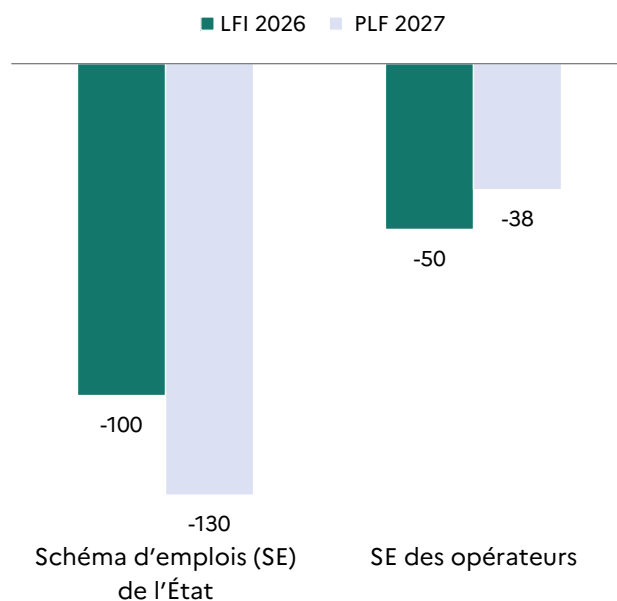
Crédits budgétaires : 3,3 Md€
Taxes affectées plafonnées : 0,6 Md€

Emplois de l'État : 11 274 ETPT
Emplois des opérateurs : 4 888 ETPT

Répartition des crédits budgétaires



Évolution des emplois (en ETP)



Crédits budgétaires et taxes affectées plafonnées pour 2027

	LFI 2026 ¹	PLF 2027
Crédits du budget général²	3,49 Md€	3,34 Md€
Taxes affectées plafonnées	0,51 Md€	0,60 Md€

¹Données au format PLF pour 2027

²Hors contribution directe de l'État aux pensions des fonctionnaires civils et militaires

Présentation de la mission

- Face à l'intensification des aléas climatiques et des crises sanitaires, qui pèsent sur les cultures et les élevages, l'État poursuivra en 2027 son soutien à l'agriculture pour sécuriser le revenu des agriculteurs, renforcer la résilience des exploitations et assurer la souveraineté et la sécurité alimentaires. Les moyens consacrés à l'agriculture, crédits budgétaires et taxes affectées, sont globalement stabilisés, à près de 4 Md€. En 8 ans, le soutien de l'État depuis la mission « Agriculture et alimentation » a augmenté d'environ 0,7 Md€, soit +25 %.
- La prévention et la gestion des risques sanitaires et climatiques resteront au cœur de cette action. Le ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté alimentaire poursuivra la surveillance, la prévention et la lutte contre les maladies animales et végétales, notamment face à la grippe aviaire (influenza aviaire hautement pathogène). La biosécurité, la vaccination et la réactivité des interventions contribueront à protéger les productions et à limiter les conséquences des crises.
- Dans le prolongement de la loi d'orientation pour la souveraineté alimentaire et le renouvellement des générations en agriculture, les moyens de la mission accompagneront l'installation de nouveaux agriculteurs, la transmission des exploitations et leur transition écologique. L'objectif : concilier la compétitivité des filières, la préservation des ressources naturelles et les attentes des Français pour une alimentation saine, sûre, durable et de qualité.

Pérenniser et renforcer le soutien à l'agriculture, en accompagnant son adaptation

La planification écologique reste un levier essentiel de l'action du ministère pour adapter l'agriculture au défi climatique : 40 M€ en autorisations d'engagement (AE) sont prévus pour poursuivre la mise en œuvre des plans protéines et d'adaptation de l'agriculture méditerranéenne, ainsi que du renouvellement des vergers et du fonds d'amorçage pour la souveraineté alimentaire, qui accompagnera le déploiement des projets agricoles d'avenir.

Le soutien au fonds hydraulique agricole est préservé en 2027, avec un budget stabilisé à 60 M€ d'engagements.

Par ailleurs, un nouveau suramortissement agricole soutiendra fiscalement les investissements labellisés « projets agricoles d'avenir » dans la chaîne agroalimentaire, pour encourager la modernisation des outils productifs.

En complément des contributions européennes attendues (FEAGA, fonds européen agricole de garantie, pour les paiements directs aux agriculteurs ; FEADER, fonds européen agricole pour le développement rural), le ministère mobilisera près de

500 M€ de crédits nationaux pour cofinancer avec l'Union européenne les dispositifs de la politique agricole commune (PAC).

L'Agence de services et de paiement (ASP), qui verse les aides de la PAC aux agriculteurs, voit sa dotation renforcée de 18 M€ pour moderniser son système d'information avant la prochaine programmation et ainsi faciliter et sécuriser les versements aux agriculteurs.

Près de 600 M€ permettront de continuer à financer le dispositif « TO-DE » qui aide à l'embauche de travailleurs saisonniers agricoles.

Les ressources de l'Institut national de l'origine et de la qualité (INAO), chargé des signes officiels de qualité et d'origine, sont renforcées grâce à une hausse de sa subvention et du plafond de la taxe qui lui est affectée, afin de sécuriser son équilibre financier.

Les ressources affectées au réseau des chambres d'agriculture seront par ailleurs maintenues à un niveau stable en 2027 (335 M€).

Renforcer les moyens de l'agriculture face aux crises

Après une sécheresse inédite en 2026, un plan d'urgence de plus de 1 Md€ sera déployé dès 2026, avec en particulier un renforcement des moyens du Fonds national de gestion des risques en agriculture (FNGRA) dès la fin d'année pour accélérer les indemnisations au titre de l'indemnisation de solidarité nationale (ISN) et de la subvention à l'assurance récolte. Le PLF pour 2027 renforce structurellement les moyens du FNGRA. Dans le cadre de la réforme de son financement, la subvention de l'État progresse de 52 M€ et le plafond de la taxe

qui lui est affectée est relevé de 50 M€. La campagne 2027 sera également marquée par la mise en œuvre, comme annoncé, de la moyenne olympique à huit ans pour les indemnisations, ainsi que par l'accélération du versement de l'ISN au bénéfice des agriculteurs.

Le dispositif de garantie GRETEA (réaménagement des dettes et renforcement de la trésorerie des exploitations agricoles) est prolongé d'un an, afin de continuer à faciliter l'accès au crédit des exploitations en difficulté financière.

Assurer la sécurité sanitaire et la qualité de l'alimentation

En 2027, la police sanitaire unique sera consolidée. Les contaminants émergents seront mieux surveillés, avec 4 M€ de nouveaux crédits consacrés au suivi des PFAS (« polluants éternels ») dans les denrées alimentaires.

Face à l'intensification des crises sanitaires, 7 M€ supplémentaires rémunéreront les missions de surveillance des vétérinaires sanitaires, acteurs essentiels de la détection précoce des maladies émergentes.

Les moyens de l'Agence nationale de sécurité sanitaire, de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) sont confortés par le relèvement du plafond de l'une de ses taxes affectées. L'État prévoit par ailleurs 4 M€ d'AE supplémentaires pour rénover le bâtiment Roux, qui abrite des laboratoires de recherche sur les maladies infectieuses.

Aide publique au développement

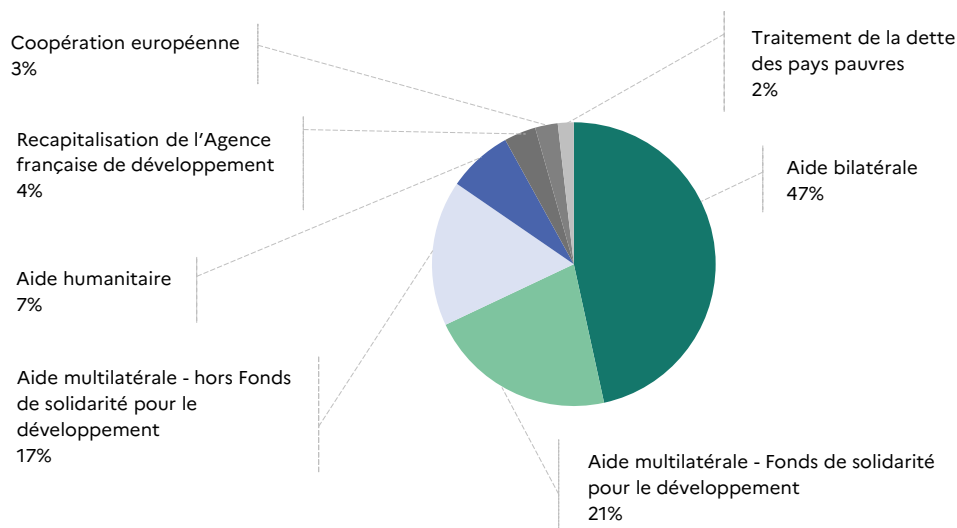
Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères

Ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle, énergétique et numérique

Les moyens de la mission en 2027

Crédits budgétaires : 3,2 Md€

Répartition des crédits budgétaires



Crédits budgétaires pour 2027

	LFI 2026 ¹	PLF 2027
Crédits du budget général ²	3,57 Md€	3,17 Md€

¹Données au format PLF pour 2027

²Hors contribution directe de l'État aux pensions des fonctionnaires civils et militaires

Présentation de la mission

- La mission « Aide publique au développement » porte les crédits budgétaires dédiés à la politique de partenariats internationaux et d'investissement solidaire et durable de la France, mis en œuvre par les programmes 110 « Aide économique et financière au développement », 209 « Solidarité à l'égard des pays en développement », 365 « Renforcement des fonds propres de l'Agence française de développement (AFD) », 370 « Restitution des biens mal acquis » et 384 « Fonds de solidarité pour le développement ».
- Les crédits de la mission permettent de financer des dispositifs de coopération bilatérale (aide-projet, bonifications de prêts, coopération technique) et de coopération multilatérale (contributions internationales aux agences des Nations Unies et à des fonds verticaux), l'action humanitaire (fonds d'urgence humanitaire et de stabilisation, Initiative française pour la sécurité alimentaire et la nutrition), la coopération européenne via les reliquats du fonds européen de développement, l'apport en fonds propres à l'AFD et enfin le traitement de la dette des pays pauvres dans le cadre multilatéral.
- Ces crédits représentent environ le tiers de l'effort total de la France en matière d'aide publique au développement selon la définition de l'OCDE, classant la France au cinquième rang mondial des pays donateurs. L'ensemble de cet effort est retracé dans le document de politique transversale « Politique française en faveur du développement ».

Mettre en œuvre une politique de partenariats internationaux, plus concentrée et dans la défense des intérêts directs de la France

L'aide publique au développement constitue un levier de prévention des crises, de sécurité, de souveraineté et d'influence pour la France. Elle nous permet d'agir en amont des crises, de prévenir l'instabilité, de renforcer la sécurité sanitaire, de lutter contre les trafics et le terrorisme, de mieux coopérer avec les pays partenaires sur les enjeux migratoires et d'éviter que nos compétiteurs stratégiques occupent seuls le terrain.

Elle doit être davantage concentrée sur les pays et les secteurs correspondant aux priorités stratégiques. Cette exigence de sélectivité doit également guider l'action de l'AFD et des opérateurs, en renforçant la maîtrise des risques, la mobilisation de financements européens et privés et l'association de l'expertise et de l'offre économique françaises.

Conformément aux conclusions du conseil présidentiel pour les partenariats internationaux (CPPI) d'avril 2025, au moins 60 % des crédits budgétaires de la mission seront consacrés aux pays les plus vulnérables, dont les pays les moins avancés (PMA) et ceux particulièrement vulnérables au changement climatique ou en situation de grande fragilité financière, en s'appuyant notamment sur l'indice de vulnérabilité multidimensionnelle de l'ONU.

Les crédits prévus permettront de mobiliser 1,0 Md€ en faveur des interventions de l'AFD, au titre des bonifications de prêts et de l'aide-projet conformément au nouveau contrat d'objectifs et de moyens de l'Agence, et 0,3 Md€ en faveur de l'humanitaire.

Renforcer la coopération bilatérale avec les pays en développement et conforter l'action humanitaire de la France face à la multiplication des crises

L'effort en faveur des pays en développement, passera aussi par des aides budgétaires globales, dans le but d'apporter un soutien à la stabilisation macroéconomique et un appui aux stratégies nationales ou régionales de développement. Différents dispositifs de coopération technique contribueront à renforcer les capacités des pays bénéficiaires en matière de gestion des finances publiques, de développement économique et d'intégration commerciale, en particulier par le déploiement d'experts techniques internationaux.

Le soutien à l'Ukraine se poursuivra notamment à travers le fonds soutien aux infrastructures civiles, et par la participation de la France aux dispositifs de reconstruction.

Les moyens alloués à l'aide humanitaire seront stabilisés. Une dotation de 115 M€, neutre budgétairement du fait d'un remboursement d'un montant similaire de l'AFD à l'État permettra de renforcer les fonds propres de l'Agence afin qu'elle puisse déployer ses activités, dans le respect du cadre prudentiel auquel elle est soumise.

Renforcer la priorisation de la coopération multilatérale et la lisibilité des contributions

La rationalisation de nos contributions sera renforcée en ciblant les secteurs les plus stratégiques et les organisations présentant la plus forte valeur ajoutée au regard de nos priorités.

La mission financera les contributions à plusieurs fonds et organisations prioritaires, notamment dans le domaine de la santé mondiale (Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, Gavi, Unitaid) et de l'éducation, suivant les engagements pris en 2026. La France poursuivra, par ailleurs, son action en faveur du climat et de l'environnement (Fonds vert pour le climat, Fonds pour les pertes et préjudices), ainsi que du développement agricole et de la sécurité alimentaire via le

Fonds international de développement agricole (FIDA).

Les crédits du programme 384, exemptés de toute régulation budgétaire, maintiennent les moyens dont disposait le Fonds de solidarité pour le développement.

La mission financera notre participation aux dispositifs internationaux d'allègement de la dette des pays les plus pauvres, notamment au titre de l'engagement pris par la France lors du sommet du G8 en 2005. Ces crédits complètent les opérations de prêts et de consolidation de dettes retracées sur le compte de concours financiers « Prêts à des États étrangers ».

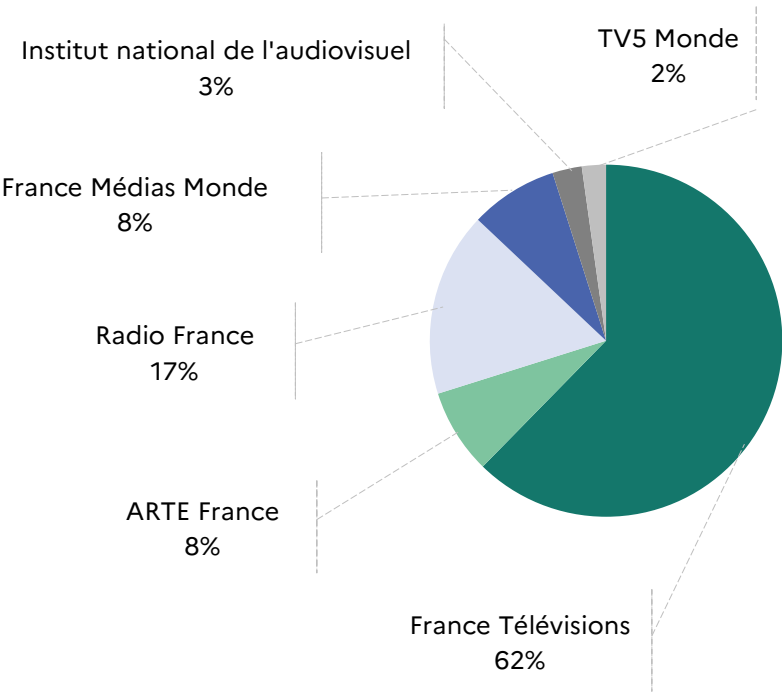
Avances à l’audiovisuel public

Ministère de la Culture

Les moyens de la mission en 2027

Crédits budgétaires : 3,8 Md€

Répartition des crédits budgétaires



Crédits budgétaires pour 2027

	LFI 2026 ¹	PLF 2027
Crédits du budget général	3,86 Md€	3,82 Md€

¹Données au format PLF pour 2027

Présentation de la mission

- Le compte de concours financiers « Avances à l’audiovisuel public » rassemble les crédits attribués au secteur audiovisuel public. Il porte les crédits dévolus à l’ensemble des sociétés de l’audiovisuel public : France Télévisions, ARTE France, Radio France, France Médias Monde, l’Institut National de l’Audiovisuel et TV5 Monde. Ces crédits représentent près de 85 % des recettes totales des sociétés de l’audiovisuel public.
- Le compte de concours financiers « Avances à l’audiovisuel public » permet l’affectation aux sociétés d’un montant du produit de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) défini en loi de finances.

Préserver les missions de l'audiovisuel public au service des Français

Le PLF pour 2027 prévoit des concours publics aux sociétés du secteur de l'audiovisuel public à hauteur de 3,82 Md€. Ce montant représente une baisse de -47 M€ par rapport à la LFI pour 2026.

Ce niveau de financement est conforme à celui prévu dans la trajectoire triennale validée pour les années 2026 à 2028. Il permet d'ailleurs de faire contribuer les sociétés de l'audiovisuel public à l'effort de consolidation des comptes publics tout en

garantissant la poursuite de leurs missions de service public.

Les contrats d'objectifs et de moyens pour les années 2026 à 2028, en cours de finalisation entre l'État et les sociétés, prévoient une déclinaison opérationnelle des orientations stratégiques, notamment en matière d'information, d'adaptation au numérique et d'offre ciblée vers la jeunesse, en cohérence avec le cadre budgétaire.

Poursuivre l'optimisation de l'action du secteur pour un fonctionnement plus efficient

Les entreprises poursuivront leur démarche de recherche de gains de productivité portés par la maîtrise de leurs dépenses de fonctionnement et de structure, d'une part, et le développement de leurs

ressources propres, d'autre part. Un travail de **priorisation de l'offre et des investissements** sera également conduit.

Cohésion des territoires

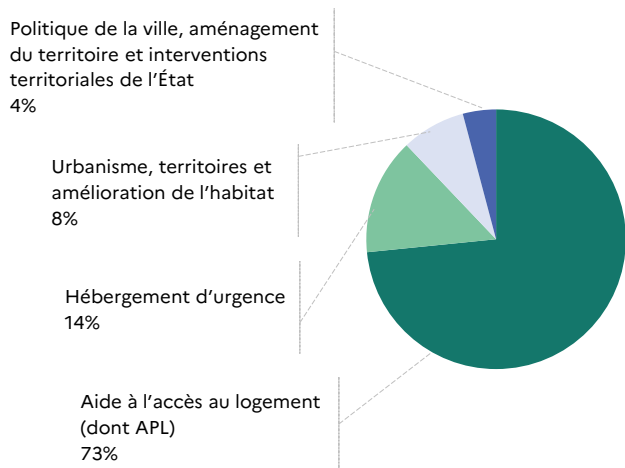
Ministère de la Ville et du Logement

Ministère de l'Aménagement du territoire et de la Décentralisation

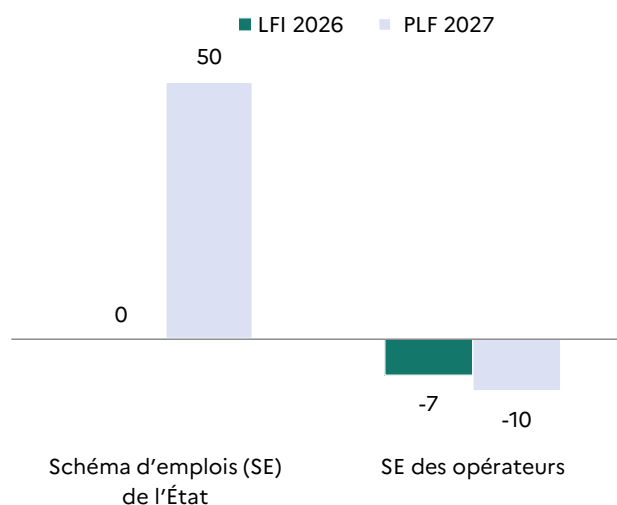
Les moyens de la mission en 2027

Crédits budgétaires : 22,5 Md€ Emplois de l'État : 441 ETPT
Taxes affectées plafonnées : 1,1 Md€ Emplois des opérateurs : 782 ETPT

Répartition des crédits budgétaires



Évolution des emplois (en ETP)



Crédits budgétaires et taxes affectées plafonnées pour 2027

	LFI 2026 ¹	PLF 2027
Crédits du budget général²	22,54 Md€	22,51 Md€
Taxes affectées plafonnées	1,09 Md€	1,09 Md€

¹Données au format PLF pour 2027²Hors contribution directe de l'État aux pensions des fonctionnaires civils et militaires

Présentation de la mission

La mission « Cohésion des territoires » porte la politique du Gouvernement en faveur du logement, de l'hébergement d'urgence, de la ville et de l'aménagement du territoire. Cette politique vise à favoriser l'accès des citoyens à un logement décent, ainsi qu'à promouvoir l'égalité entre les territoires et l'égal accès aux services publics. En 2027, le Gouvernement maintiendra les moyens et poursuivra les efforts engagés pour :

- maintenir la dynamique de rénovation énergétique du parc de logements privés, en ciblant les aides vers les rénovations d'ampleur ;
- développer le logement adapté en préservant les capacités d'accueil existantes en hébergement d'urgence ;
- promouvoir la production de nouveaux logements là où sont les besoins ;
- assurer l'accès aux services publics dans tous les territoires et accompagner les territoires en difficulté avec le plan « France ruralités » et les programmes en faveur des petites centralités et communes rurales, le déploiement des maisons « France services » ainsi que les actions dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), en soutien des communes et associations.

Orienter la rénovation énergétique vers la rénovation d'ampleur et la décarbonation

Le plan d'électrification d'avril 2026 a mis l'accent sur la décarbonation afin de sortir de la dépendance aux énergies fossiles, en conditionnant notamment l'éligibilité aux aides à la rénovation d'ampleur à la décarbonation du mode de chauffage. En cohérence avec cette orientation, le PLF pour 2027 acte un **recentrage des missions de l'Agence nationale de l'habitat (Anah)** sur l'accompagnement des ménages engageant une rénovation globale de leur logement et sur les opérations programmées à des-

tinuation du logement collectif (copropriétés dégradées notamment).

En particulier, la rénovation d'ampleur pour les ménages est maintenue et la priorité donnée à la qualité de la rénovation passera par un accompagnement des ménages adapté, précis et gratuit, assuré par les 2 700 conseillers qui travaillent dans les Espaces Conseil France Rénov' répartis sur tout le territoire.

Préserver le soutien au logement social et l'accès des ménages à un logement adapté

Le PLF pour 2027 vise à préserver les capacités financières des bailleurs sociaux afin de soutenir la construction et la rénovation de logements sociaux, dans la continuité du plan « Relance logement » présenté en début d'année.

La **contribution des bailleurs au Fonds national des aides à la pierre (FNAP) est stabilisée** à 275 M€, tout comme la réduction de loyer de solidarité (0,9 Md€). Les 500 M€ alloués l'an dernier au secteur du logement social sont donc reconduits en PLF pour 2027. Le FNAP bénéficiera en outre d'une

nouvelle ressource, qui contribuera en particulier à conforter le financement du logement social en outre-mer. Sur le plan fiscal, l'allongement de dix ans de l'exonération de taxe foncière des logements sociaux est prorogé.

Par ailleurs, le Gouvernement souhaite faire évoluer le **prêt à taux zéro (PTZ)** en ouvrant le dispositif à tous les ménages ayant un enfant à naître ou né il y a moins de trois ans, dans la limite d'une seule fois par ménage et sous conditions de ressources, afin de leur faciliter l'accès à un logement adapté.

Maîtriser la dépense des aides personnelles au logement

Le PLF pour 2027 prévoit de stabiliser le budget des **aides personnelles au logement (APL)** à son niveau de 2026. Des réformes structurelles seront amorcées, avec en particulier l'instauration d'un droit

d'option, pour les foyers les plus aisés, entre le bénéfice des APL versées aux étudiants et les avantages fiscaux bénéficiant aux parents, associés au rattachement de l'étudiant au foyer fiscal ou au versement d'une pension alimentaire.

Poursuivre la lutte contre le sans-abrisme

Les crédits de **l'hébergement d'urgence** en PLF pour 2027 augmentent de +0,2 Md€ par rapport à la LFI pour 2026 afin de renforcer le financement des structures, tout en maintenant la stabilité du

parc d'hébergement d'urgence à 203 000 places. Cette hausse permet également de financer la dernière montée en charge du plan « Logement d'abord 2 » à hauteur de +29 M€.

Soutenir les territoires les plus fragiles et l'accès aux services publics

L'État poursuit son engagement en faveur des territoires les plus fragiles, notamment au travers de l'intervention de son opérateur, l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT). La priorité donnée à l'éducation est réaffirmée et les contrats de ville resteront un cadre d'action significatif de mobilisation des moyens en faveur du zonage prioritaire des quartiers prioritaires de la ville. L'État accompagnera la montée en charge du **nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU)**. À ce titre, la contribution à l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) sera portée à 128,5 M€, soit +18,9 M€ par rapport à 2026. Sur le programme 112 « Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire », le

PLF pour 2027 conforte l'action en faveur de l'équilibre territorial notamment avec les programmes territoriaux de cohésion (Action cœur de ville, Petites villes de demain, Villages d'avenir). L'organisation du soutien à l'ingénierie territoriale sera repensée à travers la création de 50 postes de chefs de projets « Petites villes de demain » placés sous l'autorité du préfet. La **politique d'accessibilité aux services publics sera poursuivie avec l'ouverture d'un 3 000^e espace France services** en 2027.

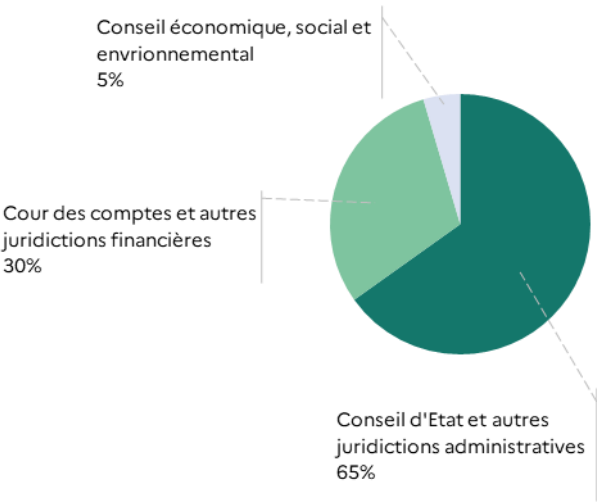
Conseil et contrôle de l'État

Services du Premier ministre

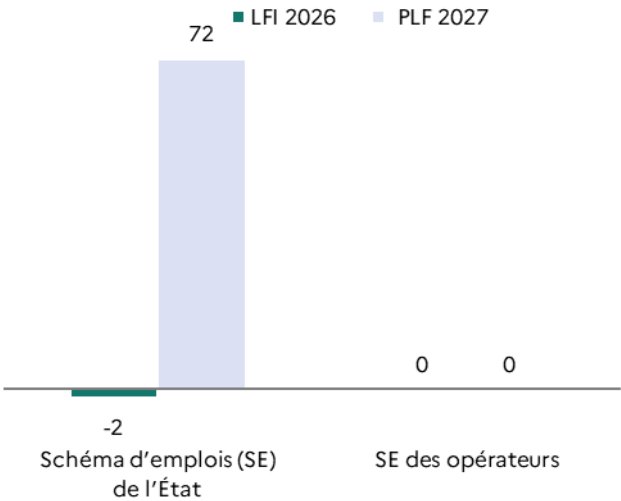
Les moyens de la mission en 2027

Crédits budgétaires : 0,7 Md€ Emplois de l'État : 6 495 ETPT

Répartition des crédits budgétaires



Évolution des emplois (en ETP)



Crédits budgétaires pour 2027

	LFI 2026 ¹	PLF 2027
Crédits du budget général ²	0,68 Md€	0,68 Md€

¹Données au format PLF pour 2027
²Hors contribution directe de l'État aux pensions des fonctionnaires civils et militaires

Présentation de la mission

- La mission « Conseil et contrôle de l'État » regroupe les crédits des programmes portant le financement du Conseil économique, social et environnemental, de la Cour des comptes et des autres juridictions financières, ainsi que du Conseil d'État et des autres juridictions administratives.
- Les crédits de la mission sont stables en 2027, assurant à ces institutions la poursuite de leur activité et de leurs investissements.
- En parallèle d'un renforcement des moyens des juridictions administratives dans un contexte de forte hausse du contentieux, ces institutions poursuivront leurs efforts de maîtrise de leurs charges de fonctionnement et de rationalisation de leurs emplois.

Permettre aux juridictions administratives de faire face à la hausse du contentieux

Les effectifs des juridictions administratives seront renforcés, avec un schéma d'emplois de +84 ETP (magistrats, greffiers et agents d'aide à la décision). Les tribunaux administratifs bénéficieront de ces renforts, dans le **contexte d'une hausse constante du contentieux** (+20 % en 2025).

En parallèle, un nouveau cycle d'investissements numériques sera lancé afin de refondre les sys-

tèmes d'information métiers fondamentaux, renforcer la sécurité de ces systèmes et développer une intelligence artificielle adaptée aux métiers des juridictions administratives.

L'achèvement des **projets immobiliers** en cours permet de ménager les marges de manœuvre suffisantes au lancement de ces nouveaux projets structurants.

Assurer les missions constitutionnelles tout en maîtrisant les dépenses

Le **Conseil économique, social et environnemental (CESE)** mettra en œuvre les orientations de sa nouvelle gouvernance (2026-2031), tout en maintenant sa contribution aux efforts de maîtrise budgétaire.

Afin d'adapter leurs métiers aux nouveaux outils, les **juridictions financières** prolongeront leurs investissements et leur équipement numériques.

En parallèle, tant le CESE que les juridictions financières poursuivront la réorganisation de leurs emplois, avec des schémas d'emplois respectifs de -2 ETP et de -10 ETP. La Cour des comptes continuera, par ailleurs, de piloter une ambitieuse stratégie de rationalisation des espaces immobiliers.

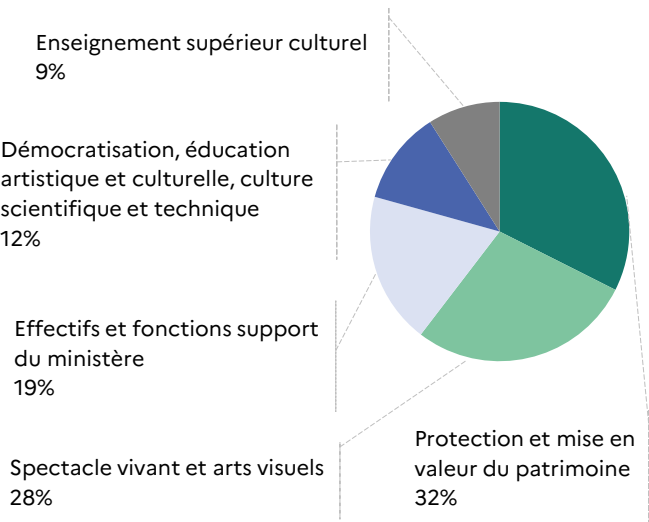
Culture

Ministère de la Culture

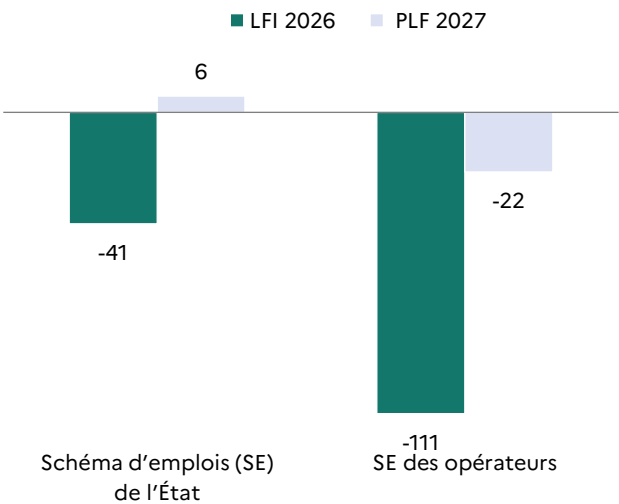
Les moyens de la mission en 2027

Crédits budgétaires : 3,4 Md€	Emplois de l'État : 8 867 ETPT
Taxes affectées plafonnées : 0,01 Md€	Emplois des opérateurs : 17 139 ETPT

Répartition des crédits budgétaires



Évolution des emplois (en ETP)



Crédits budgétaires et taxes affectées plafonnées pour 2027

	LFI 2026 ¹	PLF 2027
Crédits du budget général ²	3,54 Md€	3,44 Md€
Taxes affectées plafonnées	0,01 Md€	0,01 Md€

¹Données au format PLF pour 2027

²Hors contribution directe de l'État aux pensions des fonctionnaires civils et militaires

Présentation de la mission

- La mission « Culture » regroupe les moyens alloués par l'État aux politiques publiques en matière de patrimoine, de création artistique, d'accès à la culture et de transmission des savoirs, des actions en faveur de la recherche culturelle et de la culture scientifique, de l'action internationale ainsi qu'aux fonctions support du ministère de la Culture.
- En 2027, les priorités de la mission « Culture » concernent la poursuite des grands chantiers immobiliers (Centre national d'art et de la culture – Pompidou, Versailles) et la restauration des monuments historiques, le soutien aux structures du spectacle vivant et des arts visuels, l'accès de tous à la culture avec le maintien du Pass Culture, et l'enseignement supérieur dans le domaine de la culture.

Soutenir l'offre et la diversité de la création artistique

Dans le champ de la **création artistique** (1 Md€ en AE et 963 M€ en CP), le soutien à l'ensemble de l'écosystème de production et diffusion continue d'être assuré dans les territoires (418 M€ en AE et 414 M€ en CP), dans l'objectif de consolider les lieux et les équipes artistiques. Une enveloppe de 364 M€ est mobilisée pour assurer la préservation des marges artistiques des opérateurs nationaux de la création. Le programme d'investissements structurants doit permettre d'achever la rénovation du

théâtre national de Chaillot, dont la réouverture est prévue en 2027, et du **Centre national des arts plastiques**. Les travaux se poursuivent pour le Palais de Tokyo et le Centre national de la Danse. Le ministère pérennise enfin son soutien financier à l'emploi artistique notamment à travers les aides du **Fonds national pour l'emploi dans le spectacle (FONPEPS)**, dont les crédits sont stabilisés par rapport à la LFI pour 2026 à hauteur de 39 M€.

Préserver et mettre en valeur la richesse du patrimoine français

Le budget 2027 consacre 1,1 Md€ pour la **préservation et la mise en valeur du patrimoine**. Les moyens alloués pour le fonctionnement des musées et des monuments nationaux sont **préservés grâce à un niveau élevé de soutien direct** (0,5 Md€ de subvention pour charges de service public) et par la conduite des réformes tarifaires. Les investissements sur les monuments dont le ministère de la Culture a la charge se poursuivent notamment au Centre Pompidou (44 M€) et au château de Versailles

(21 M€). Les travaux de reconversion du Palais de la Cité seront lancés. Le fonds sûreté est doté d'une enveloppe de 10 M€ pour couvrir les restes à payer du fonds ouvert en 2026 afin d'assurer la protection des biens culturels français. Le ministère de la Culture participe à la **sauvegarde du patrimoine dans les territoires**, avec une enveloppe de 10 M€ pour le fonds incitatif et patrimonial et soutient les musées territoriaux.

Favoriser l'accès de tous à la culture

En 2027, 712 M€ seront dédiés aux politiques d'accès à la culture pour tous et sur tout le territoire, socle de l'action partenariale avec les collectivités territoriales notamment.

Dans le cadre de la **stratégie en faveur de l'enseignement supérieur culturel et en cohérence avec l'objectif de démocratisation de ses formations**, 3,3 M€ supplémentaires par rapport à 2026 seront consacrés au fonctionnement des écoles afin de compenser l'exonération de frais de scolarité accordé aux étudiants boursiers et pour améliorer les conditions d'accueil des étudiants en situation de handicap.

Le dispositif **Pass Culture** (137,5 M€) est **reconduit à l'identique et son action en faveur des publics empêchés devrait être amplifiée**, via un meilleur ciblage de l'offre et une éditorialisation accrue de la plateforme. La **diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle** demeure une priorité du ministère via une augmentation des moyens d'investissement d'Univscience (13 M€) pour accompagner la rénovation de la Cité des sciences et de l'industrie ainsi que la réouverture du palais de la Découverte en mars 2027.

Expertise ministérielle et action internationale

Le **programme support du ministère de la Culture contribue à l'effort de redressement des comptes publics**. Néanmoins, les objectifs en matière de promotion de la diversité culturelle et linguistique, et de transitions environnementale et numérique sont maintenus. Le ministère poursuit notamment sa modernisation numérique en réinternalisant 15 emplois afin de réduire le recours aux prestations externes. L'action internationale du ministère se traduit par un soutien à la coopération et à la valorisation de l'expertise des acteurs culturels français à l'étranger (12 M€). L'année 2027 sera marquée par

deux coopérations interministérielles d'envergure internationale : le renouvellement du financement de la fondation Alliance internationale pour la protection du patrimoine (ALIPH), pour 1,8 M€ pour les cinq prochaines années, et la participation d'une délégation de jeunes artistes français aux Jeux de la Francophonie.

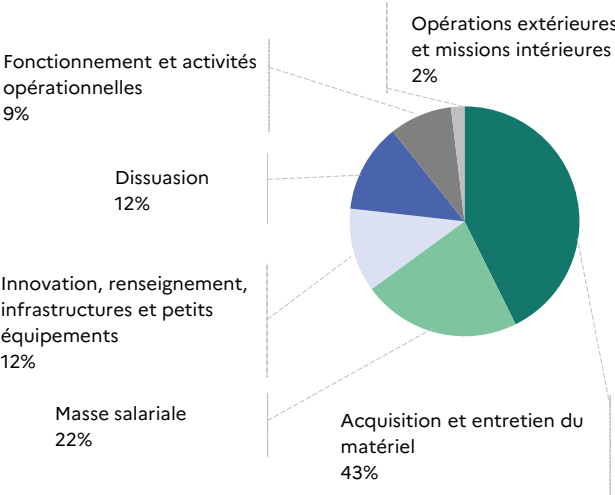
Défense

Ministère des Armées et des Anciens combattants

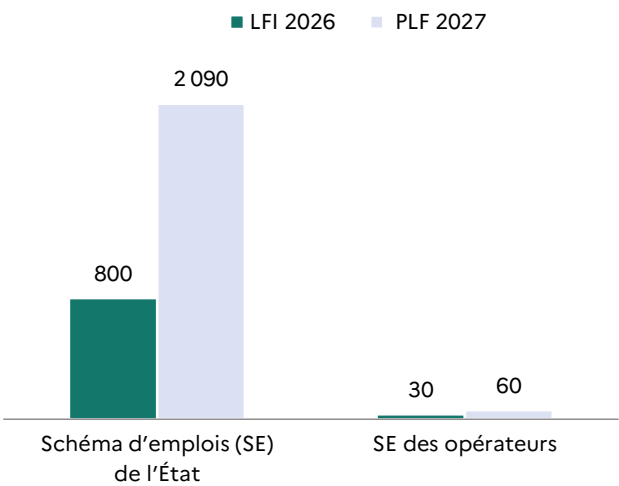
Les moyens de la mission en 2027

Crédits budgétaires : 63,4 Md€ Emplois de l'État : 277 877 ETP
Emplois des opérateurs : 12 432 ETP

Répartition des crédits budgétaires



Évolution des emplois (en ETP)



Crédits budgétaires pour 2027

	LFI 2026 ¹	PLF 2027
Crédits du budget général ²	56,96 Md€	63,41 Md€

¹Données au format PLF pour 2027

²Hors contribution directe de l'État aux pensions des fonctionnaires civils et militaires

Présentation de la mission

- Priorité budgétaire de ce projet de loi de finances, le budget de la mission « Défense » est en hausse de 6,4 Md€ en 2027. Faire face à l'aggravation des menaces liée à une dégradation accélérée de l'environnement sécuritaire mondial nécessite cet effort significatif, permettant d'accélérer le réarmement de la France et d'augmenter la résilience de la Nation.
- Une attention particulière sera portée à la préparation opérationnelle à la haute intensité, aux munitions, à la guerre dans le champ électromagnétique, aux drones, à l'espace, à la défense sol-air, à l'amélioration des conditions d'entraînement, au soutien aux soldats et à leurs familles, au développement de l'esprit de défense et à la poursuite de la modernisation des composantes de la dissuasion nucléaire.
- Pour 2027, les effectifs sont renforcés de 2 150 nouveaux emplois, dont 2 090 équivalents temps plein (ETP) pour l'État pour répondre aux enjeux de transformation des armées, incluant ceux au profit des capacités prioritaires, de la transformation numérique et des appuis interarmées et 60 ETP pour la direction des applications militaires du Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA-DAM).

Un doublement des crédits en dix ans, un effort inédit au service du réarmement

Le budget de la mission « Défense » augmentera de +6,4 Md€ en 2027.

Le PLF pour 2027 poursuit l'accélération du réarmement, prévu par la loi du 16 août 2026 actualisant la programmation militaire pour les années 2024 à 2030. Cette augmentation de +11 % des crédits par rapport à la LFI pour 2026 démontre l'effort majeur réalisé au profit des armées : **entre 2017 et 2027, les crédits de la mission « Défense » auront doublé.**

Les grands programmes d'armement verront leur budget augmenter de 24 % par rapport à la LFI pour 2026, atteignant 17,2 Md€. Cela permettra d'atteindre des niveaux historiques de commandes et de paiements aux entreprises de la base industrielle et technologique de défense française qui maillent le territoire national.

Des investissements prioritaires dans les domaines des munitions, des drones, de la défense surface-air, de l'espace et du cyber seront réalisés.

Les dépenses de maintien en condition opérationnelle (MCO) augmenteront de 14 % pour atteindre 7,3 Md€ et permettront d'améliorer la disponibilité opérationnelle des matériels de guerre.

L'effort au profit de la dissuasion nucléaire augmentera quant à lui de 7 % par rapport à 2026 pour poursuivre le renouvellement et la modernisation des capacités.

L'augmentation de l'effort budgétaire consenti par la Nation contribue à la préservation de l'autonomie stratégique de la France, ainsi qu'à son positionnement en tant que partenaire fiable et en tant qu'allié capable d'assumer les accords de défense qu'il a signés.

La préparation des forces armées françaises sera renforcée afin qu'elles puissent être en mesure de faire face à des engagements de haute intensité, en préservant leur autonomie stratégique.

Poursuivre le renforcement des moyens de la défense nationale

Les ambitions portées par l'actualisation de la programmation militaire et la Revue nationale stratégique de 2025 sont directement retranscrites dans le PLF pour 2027, avec notamment la hausse des militaires d'active.

Les recrutements seront quasiment triplés par rapport à 2026. Les recrutements de la mission « Défense » s'élèveront à +2 150 ETP en 2027 (+2 090 ETP pour l'État, +60 ETP pour le CEA-DAM). À cela s'ajoute la montée en puissance du Service national avec 4 000 appelés en 2027.

L'actualisation de 2026 confirme l'ambitieuse montée en puissance de la **réserve opérationnelle** prévue par la LPM 2024-2030 : les effectifs de réservistes devraient s'élever à 80 000 en 2030, pour atteindre 105 000 volontaires ayant souscrit un engagement à servir dans la réserve au plus tard en 2035, l'objectif final étant un ratio d'un réserviste pour deux militaires d'active. L'emploi de la réserve opérationnelle, plus nombreuse et mieux équipée, sera intensifié.

Enfin, le PLF pour 2027 poursuit le renforcement de la fidélisation, de l'expertise et de l'adaptabilité de l'ensemble des agents du ministère des armées.

Participer à la construction d'une Europe de la Défense

Les États membres de l'Union européenne (UE) ont adopté un accord pour faciliter leurs achats en commun d'armements, dans le cadre d'un programme européen doté de 150 Md€. Son nom est « SAFE » (*Security for action for Europe*). Le Plan National d'Investissement (PNI) préparé par les Armées détaille les acquisitions qui seront réalisées

par la France au titre de cet emprunt. Il comprend désormais 36 projets pour un montant de 15,1 Md€. Il concerne par exemple les avions A400M, le Global Eye, le canon CAESAR, des drones navals, les munitions et l'espace.

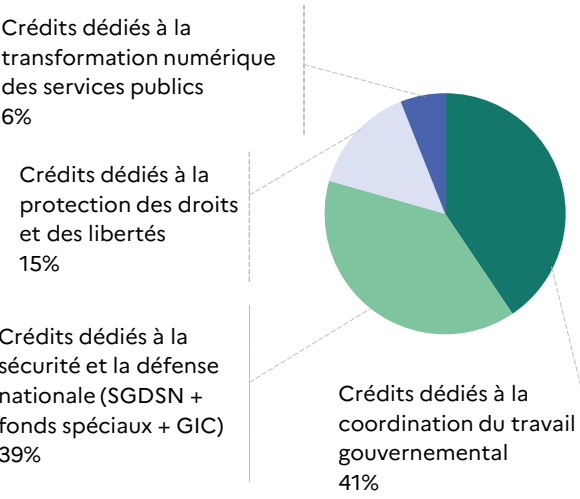
Direction de l'action du Gouvernement

Services du Premier ministre

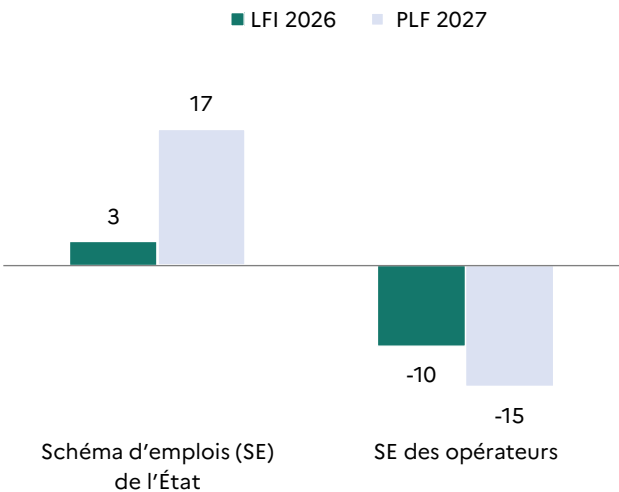
Les moyens de la mission en 2027

Crédits budgétaires : 0,9 Md€ Emplois de l'État : 3 987 ETPT
Emplois des opérateurs : 883 ETPT

Répartition des crédits budgétaires



Évolution des emplois (en ETP)



Crédits budgétaires pour 2027

	LFI 2026 ¹	PLF 2027
Crédits du budget général ²	1,00 Md€	0,92 Md€

¹Données au format PLF pour 2027
²Hors contribution directe de l'État aux pensions des fonctionnaires civils et militaires

Présentation de la mission

- La mission « Direction de l'action du Gouvernement » regroupe les crédits des services du Premier ministre et des entités qui lui sont rattachées dans un ensemble budgétaire commun, à des fins d'efficacité et de bonne gestion.
- Les crédits des administrations relevant du Premier ministre sont consacrés à la sécurité et à la défense nationale, au financement de la coordination du travail gouvernemental et de la politique numérique ainsi qu'au suivi de l'application des lois et des textes européens.
- Les crédits dédiés à la protection des droits et des libertés permettent aux autorités administratives et publiques indépendantes de répondre aux différentes missions confiées, notamment la protection des données personnelles, la lutte contre la désinformation et le bon usage de l'intelligence artificielle.

Des crédits dédiés à la défense et à la sécurité nationale sont sanctuarisés, dans un contexte international incertain

Les **crédits permettant d'exercer les missions du secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN) sont préservés pour poursuivre son action** : l'agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI) consolide ainsi ses missions de lutte contre les risques cyber, de même que le groupement interministériel de contrôle (GIC) pour ses missions relatives aux techniques de

renseignement dans un contexte de prévention des ingérences étrangères et de lutte contre les manipulations de l'information, via le service VIGILNUM. Parallèlement, les crédits affectés aux fonds spéciaux, consacrés au financement de diverses actions liées à la sécurité de la Nation, connaissent une hausse sensible par rapport à la loi de finances initiale (LFI) pour 2026 (+33 M€).

Renforcer la stratégie numérique de l'État sur les enjeux cyber et IA

La **création de l'Autorité de référence de l'intelligence artificielle et du numérique de l'État (ARIANE)** vise à faire du numérique un secteur stratégique au service de la souveraineté, de la sécurité et de l'efficacité de l'action publique. Renforçant la gouvernance du numérique de l'État, l'ARIANE sera chargée de mutualiser les ressources, de standardiser les architectures et de maîtriser les usages de

l'intelligence artificielle, et permettre ainsi **une meilleure sécurisation des sites de l'État et des données les plus sensibles**.

Le déploiement de l'intelligence artificielle (IA) se fera ainsi à une nouvelle échelle, notamment au travers du programme interministériel « notre IA », avec l'objectif de parvenir à une diffusion maîtrisée des usages de l'IA dans les administrations.

Présenter un effort sur les dépenses de personnel et de fonctionnement

Les **crédits de la mission sont en baisse de -8,5 %** par rapport à la LFI pour 2026, illustrant ainsi l'objectif d'optimisation des moyens alloués aux services du Premier ministre, dans un contexte budgétaire contraint. À périmètre constant, les **crédits de personnel sont en baisse de 6 M€**, par rapport à 2026 tandis que les **crédits de fonctionnement**, y compris les subventions aux opérateurs, sont **en baisse de 4 M€** par rapport à la LFI pour 2026. Cela traduit aussi une ambition renforcée en matière

d'exemplarité, qui se traduira par la baisse des enveloppes qui seront allouées en 2027 aux cabinets ministériels. En intégrant des réinternalisations et des transferts d'emplois depuis d'autres ministères, le schéma d'emplois de la mission est fixé à **+17 ETP**. À périmètre constant, le schéma d'emplois est de -36 ETP sur le périmètre État et de **-15 ETP pour ses opérateurs**, conséquence en particulier de l'effort qui sera réalisé par l'Institut national du service public (INSP).

Réformer la stratégie de communication pour plus d'efficacité

Résultant des travaux de la mission « État efficace », la **stratégie de communication de l'État se réforme** pour répondre à trois exigences : une transparence accrue des dépenses de communica-

tion, une sobriété budgétaire renforcée et une efficacité pérenne au service de la compréhension et la mémorisation de l'action de l'État. À cet égard, le Service d'information du gouvernement (SIG) voit son rôle, en emplois et en crédits, renforcé.

Garantir la protection des droits et des libertés

Les **efforts de diminution des moyens octroyés aux autorités restent limités** afin de préserver les capacités des autorités à mener à bien l'ensemble de leurs missions. Ainsi, la **Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL)**, chargée de la protection des données personnelles et régulateur du numérique, bénéficie d'une augmentation de ses effectifs (+4 ETP). **L'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (ARCOM)** bénéficiera également d'une hausse d'effec-

tifs (+2 ETP) afin de renforcer la protection des mineurs en ligne. La commission nationale de contrôle des techniques de renseignement (**CNCTR**) et la commission nationale consultative des droits de l'homme (**CNCDH**) voient également leurs moyens humains augmenter. Par ailleurs, un effort est réalisé sur les emplois du **Défenseur des droits** (-10 ETP), sans remettre en cause la dynamique des effectifs observée depuis 2017.

Écologie, développement et mobilités durables

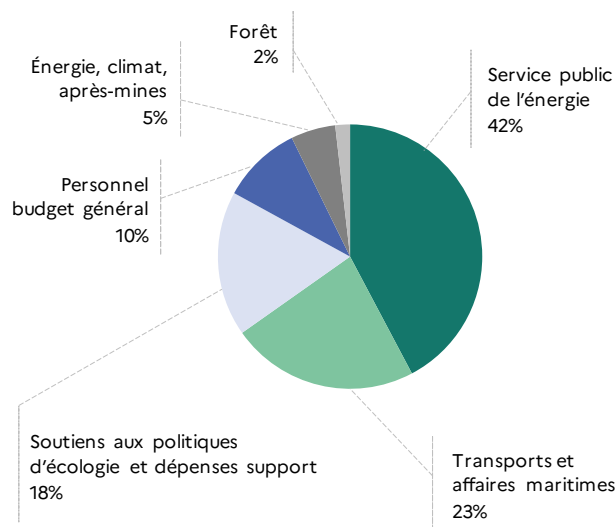
Ministère de la Transition écologique, de la Biodiversité et des Négociations internationales sur le climat et la nature
Ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle, énergétique et numérique

Les moyens de la mission en 2027

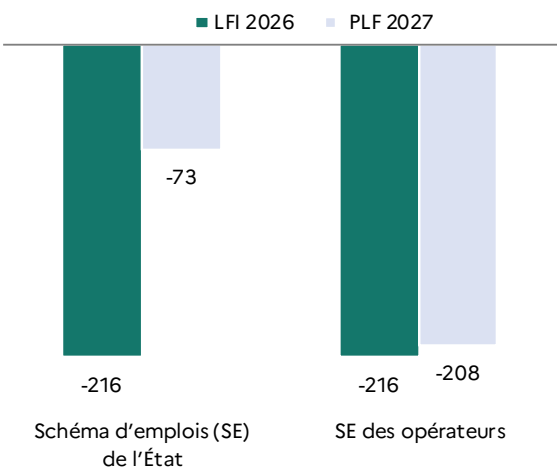
Crédits budgétaires : 22,5 Md€
Taxes affectées plafonnées : 6,7 Md€

Emplois de l'État : 36 274 ETPT
Emplois des opérateurs : 27 697 ETPT

Répartition des crédits budgétaires



Évolution des emplois (en ETP)



Crédits budgétaires et taxes affectées plafonnées pour 2027

	LFI 2026 ¹	PLF 2027
Crédits du budget général ²	22,14 Md€	22,47 Md€
Taxes affectées plafonnées	6,59 Md€	6,71 Md€

¹Données au format PLF pour 2027
²Hors contribution directe de l'État aux pensions des fonctionnaires civils et militaires

Présentation de la mission

- La mission porte les dépenses et emplois afférents aux politiques publiques en faveur de la transition énergétique, du climat, de la biodiversité, de la prévention des risques, des transports, de la mer et de la forêt.
- En 2027, elle poursuit son engagement en faveur des mobilités avec 9 Md€ de ressources prévues dont 3 Md€ de ressources fiscales affectées à l'Agence de financement des infrastructures de transport de France (AFITF) pour les transports collectifs et ferroviaires. Le soutien aux énergies renouvelables et aux charges de service public de l'énergie reste élevé, en tenant compte de l'évolution des prix de l'énergie et d'une lutte renforcée contre les rentes. Les projets locaux en faveur de la transition écologique bénéficieront d'un soutien accru, avec un fonds vert porté à 1 Md€ de nouveaux engagements.
- La rationalisation des emplois de la mission se poursuit et porte en particulier sur les opérateurs (-208 ETP).

Des moyens renforcés pour les transports et un engagement renouvelé pour la mer

En 2027, les moyens dédiés au financement des **infrastructures de transport** seront **consolidés**, avec une augmentation des crédits de +228 M€ (+5 %), due notamment à la hausse des redevances d'accès au réseau ferré payées par l'État à SNCF Réseau et également à la hausse des crédits alloués. Concernant le fret, l'**aide au wagon isolé** est maintenue à 100 M€.

Les crédits d'investissement de l'AFITF issus des recettes affectées s'élèvent à 3,9 Md€, correspondant à une trajectoire légèrement en hausse, marquée par un renforcement des contributions aux projets ferroviaires et fluviaux et une hausse des enveloppes dédiées à la régénération routière.

Le **soutien à l'activité économique maritime** est renouvelé, que ce soit à la pêche française grâce à la budgétisation de dispositifs d'aide au secteur, ou aux armateurs.

Conforter les moyens pour l'eau, le littoral, la biodiversité et la prévention des risques

Les recettes des **agences de l'eau** et du **Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres** sont stabilisées à leur niveau de 2026, de même que les crédits budgétaires pour la biodiversité, montrant l'engagement du Gouvernement pour ces politiques de long terme.

Les solutions fondées sur la nature jouent en effet un rôle essentiel dans les politiques d'atténuation

et d'adaptation au changement climatique et sont des investissements concrets et durables, au service direct de tous.

Les moyens du **fonds de prévention des risques naturels** sont également stabilisés à 300 M€ d'autorisations d'engagement, soit un effort important dans la **prévention des risques climatiques**.

Soutenir la production des énergies renouvelables à un coût raisonnable

Le soutien aux énergies renouvelables est globalement stabilisé par rapport à l'an passé à hauteur de 9,5 Md€, tenant compte de l'évolution récente des prix de l'électricité et grâce à des actions fortes pour renforcer l'efficacité du soutien apporté dans le cadre de certains contrats. Dans le prolongement du rapport Tuot-Lévy, **les niveaux de soutien devenus excessifs dans le cadre de certains anciens dispositifs sont ramenés à un niveau plus juste. Les conditions de résiliation des contrats sont assouplies** lorsque celle-ci bénéficie autant à l'État qu'aux producteurs, afin de **protéger le budget de l'État de la volatilité des prix de l'énergie**. Ces réformes ne remettent pas en cause la capacité à augmenter la puissance renouvelable installée, dans un contexte où, en 5 ans, la puissance photovoltaïque soutenue par l'État a augmenté de 60 % et de 76 % concernant l'éolien en mer (+23 % pour le biométhane). Ce budget permet d'accentuer le

soutien à la décarbonation de secteurs stratégiques. Ainsi, 1,2 Md€ d'engagement est également prévu pour lancer la deuxième vague de l'appel d'offres visant à **soutenir la production d'hydrogène décarboné**.

L'efficacité du **fonds chaleur**, qui soutient la production de chaleur renouvelable et le développement de nouveaux réseaux de chaleur, est renforcée par le recours à des dispositifs non subventionnels et, en lien avec la démarche menée en faveur des territoires d'électrification, par le recentrage du dispositif vers les communes où le besoin est le plus prégnant. Cela doit permettre de soutenir davantage de chaleur renouvelable par euro public, et de maintenir en 2027 un volume de chaleur soutenue significatif, avec un budget ajusté en engagements.

Conforter les aides énergétiques à destination des ménages modestes

Les crédits du **chèque énergie** augmentent en 2027 (à 700 M€, soit +7 %) afin de prendre en compte la dynamique du dispositif, qui devrait bénéficier à **5,1 millions de ménages aux revenus modestes**.

L'efficacité du dispositif est améliorée grâce à une **meilleure détection des bénéficiaires** et la réduction en conséquence des frais de gestion liés aux réclamations des ménages éligibles non détectés automatiquement.

Un soutien renforcé pour l'adaptation au changement climatique dans les territoires

Le **fonds vert** est porté à 1 Md€ en autorisations d'engagement, soit +0,2 Md€ par rapport au budget déposé en 2026, et sera principalement employé pour financer des mesures en faveur de l'adaptation au changement climatique dans les collectivités les plus vulnérables. La **rénovation énergétique et l'adaptation des bâtiments publics locaux**, incluant le **confort d'été**, continueront d'être encouragées en donnant la priorité aux établissements scolaires.

Les événements climatiques survenus en hiver et lors des étés 2025 et 2026 ont illustré le besoin d'investissements structurants dans les territoires (prévention des inondations et des incendies, adaptation, etc.). Dans un contexte budgétaire contraint, **la progression du fonds vert confirme l'engagement du Gouvernement pour la mise en œuvre des stratégies de transition écologique** au plus près des territoires en accompagnant les **acteurs locaux**.

Un renforcement des moyens alloués à la forêt avec la création d'un programme dédié

Le PLF pour 2027 est marqué par la création d'un **nouveau programme entièrement dédié à la forêt**, regroupant les moyens visant à assurer sa gestion durable ainsi que son adaptation au changement climatique. La forêt française et la filière forêt-bois bénéficieront en 2027 d'un soutien renforcé de l'État.

Sont initiés des investissements permettant d'améliorer la gestion de la forêt et le suivi des peuplements forestiers via l'acquisition de données LIDAR (25 M€). En outre, les moyens dédiés au renouvellement forestier seront rehaussés à près de 70 M€

d'autorisations d'engagement pour assurer la **reconstitution des peuplements forestiers dans un contexte de forte vulnérabilité aux effets du changement climatique**. 100 M€ d'engagements seront également mobilisés au sein du fonds vert.

Enfin, l'État portera le niveau de financement de **l'Office national des forêts (ONF)** à 236 M€, renforçant particulièrement les moyens alloués à l'Office dans les domaines de la prévention des risques, de la protection de la biodiversité et de l'adaptation des forêts au changement climatique. Les effectifs de l'opérateur sont stabilisés pour conforter les missions de l'ONF sur le terrain.

Économie

Ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle, énergétique et numérique
Ministère des Petites et moyennes entreprises, du Commerce, de l'Artisanat, du Tourisme et du Pouvoir d'achat

Les moyens de la mission en 2027

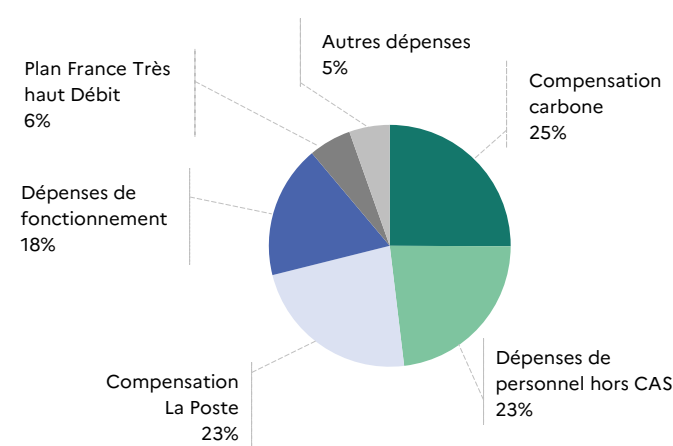
Crédits budgétaires : 3,2 Md€

Taxes affectées plafonnées : 1,0 Md€

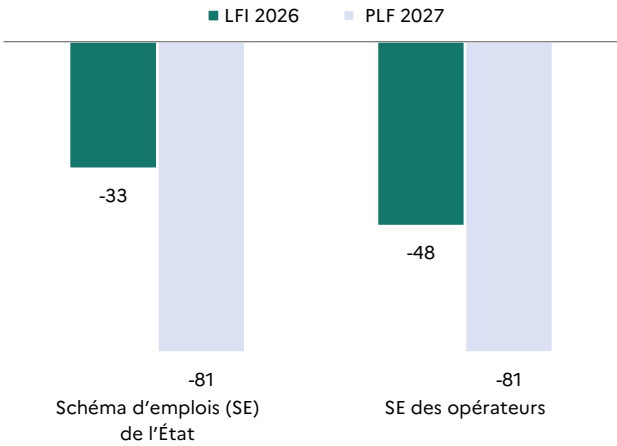
Emplois de l'État : 10 744 ETPT

Emplois des opérateurs : 2 554 ETPT

Répartition des crédits budgétaires



Évolution des emplois (en ETP)



Crédits budgétaires et taxes affectées plafonnées pour 2027

	LFI 2026 ¹	PLF 2027
Crédits du budget général ²	3,26 Md€	3,25 Md€
Taxes affectées plafonnées	1,18 Md€	1,04 Md€

¹Données au format PLF pour 2027
²Hors contribution directe de l'État aux pensions des fonctionnaires civils et militaires

Présentation de la mission

- La mission « Économie » regroupe les programmes 134 « Développement des entreprises et régulations », 220 « Statistiques et études économiques », 305 « Stratégies économiques », 343 « Plan France Très haut débit » et 367 « Financement des opérations patrimoniales ».
- Elle vise à soutenir le dynamisme et la compétitivité de l'économie française. Elle accompagne les entreprises, en particulier les PME et les entreprises industrielles, soutient leur développement en France et à l'international et favorise l'innovation et l'investissement, notamment en matière de transition écologique.
- La mission veille au bon fonctionnement de l'économie et à l'équilibre des relations entre entreprises et consommateurs. Elle s'appuie sur des actions de régulation et de contrôle pour garantir la loyauté des pratiques commerciales, la sécurité des produits et la protection des consommateurs.
- Ses moyens contribuent également à la conception et à la mise en œuvre des politiques économique et financière de la Nation par la production de données statistiques et socio-économiques par l'Insee ou par l'intermédiaire des prestations réalisées pour le compte de l'État par la Banque de France.
- Elle porte par ailleurs des politiques visant à lutter contre la fracture numérique avec pour objectif une couverture intégrale du territoire national en connexion très haut débit.

Soutenir la compétitivité des entreprises et le verdissement du tissu industriel français

Afin de prévenir les risques de délocalisation, le **soutien aux industries électro-intensives** et exposées à la concurrence internationale sera maintenu au travers du dispositif de compensation des coûts indirects du carbone. La fiscalité préférentielle, notamment en matière d'accises, dont bénéficient ces industries, sera en outre préservée afin de limiter leurs coûts énergétiques.

Le crédit d'impôt pour l'**investissement dans l'industrie verte** (C3IV) sera étendu pour intégrer de

nouvelles filières et activités stratégiques pour notre souveraineté industrielle et énergétique.

Enfin, une nouvelle relève de l'appel d'offres pour les **grands projets industriels de décarbonation** d'au moins 250 M€ en engagements sera lancée en 2027 afin de poursuivre la dynamique de décarbonation de l'industrie française et l'atteinte de nos objectifs climatiques.

Accompagner le développement des entreprises, notamment à l'international

Bpifrance poursuivra ses actions visant à améliorer l'**accès des entreprises au crédit**, notamment par le mécanisme de garanties soutenues par des crédits de l'État, pour un total de 59 M€ de dotation à ses fonds prévue en PLF pour 2027.

En matière d'accompagnement à l'international, les activités de Business France traduiront les priorités assignées à la Team France Export afin de

maximiser l'efficacité du soutien public et d'**augmenter le chiffre d'affaires à l'export** des entreprises soutenues.

La **transformation des chambres de commerce et d'industrie (CCI) et des métiers et de l'artisanat (CMA)** sera recherchée : leur financement est ainsi mis en cohérence dans le PLF avec l'évolution progressive des dispositifs d'accompagnement des entreprises portés par la puissance publique, au profit d'une plus grande simplicité pour les entreprises.

Sécuriser le bon fonctionnement des marchés et protéger les consommateurs face à l'évolution des pratiques commerciales

La **régulation du e-commerce** sera renforcée, notamment par le contrôle des pratiques commerciales des influenceurs, des sites de livraison directe (*drop shipping*), de mode éphémère (*fast fashion*) ou de produits présentant un danger pour les consommateurs.

En matière de transition écologique, les moyens de la mission contribueront au contrôle des exigences

en matière d'éco-conception, des allégations environnementales des produits, des pratiques en matière de rénovation énergétique ou encore d'agriculture biologique.

Les **services proposés aux consommateurs** seront améliorés par la simplification des applications et de l'accès à l'information.

Moderniser la statistique publique au service des priorités et de l'expertise publique

En 2027, l'**Insee** poursuivra sa démarche de transformation et de rationalisation de ses moyens, portant à la fois sur ses effectifs et sur ses dépenses de fonctionnement et d'intervention. Cette transformation permettra à l'Institut de dégager des res-

sources pour renforcer la bonne conduite des missions prioritaires, au premier rang desquelles la production d'études, d'analyses et de statistiques de référence au service de la décision publique. L'Insee mènera en outre des opérations de recensement en Polynésie française.

Appuyer le secteur de l'économie sociale, solidaire et responsable

Après la publication en juillet 2026 de la **Stratégie nationale en faveur de l'économie sociale et solidaire (ESS)**, l'État poursuivra son soutien au secteur. Il financera notamment le dispositif local d'accompagnement (DLA), destiné à accompagner la consolidation et le développement des entreprises de l'ESS, et qui accompagnera près de 5 500 bénéficiaires. Le programme 305 contribuera également

au déploiement opérationnel et au financement des contrats à impact. Les crédits dédiés à l'ESS du programme 305 seront stabilisés à hauteur de 19 M€. Le PLF propose enfin d'étoffer la documentation budgétaire d'un nouveau document de politique transversale propre à l'ESS à compter de 2028.

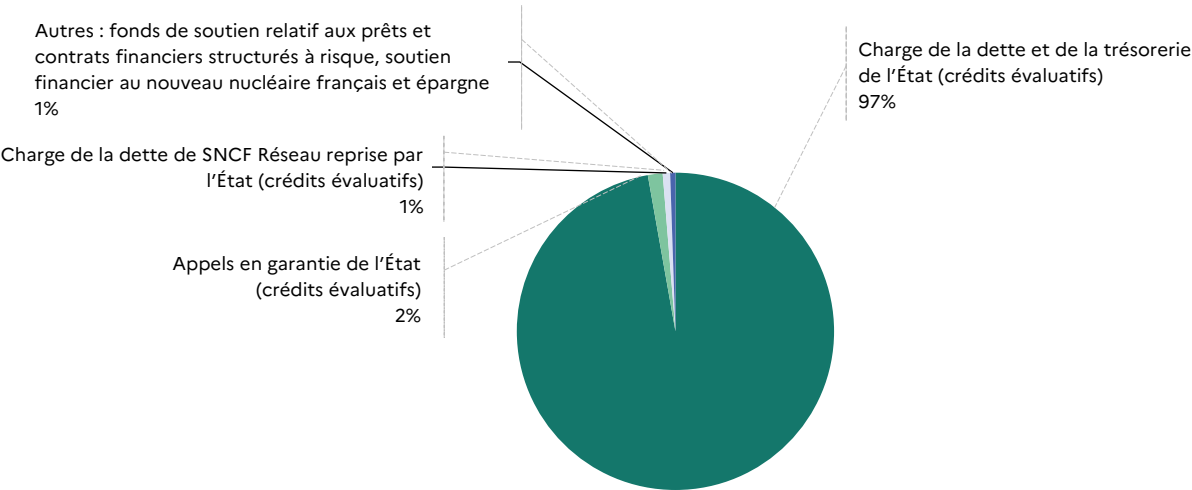
Engagements financiers de l'État

Ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle, énergétique et numérique

Les moyens de la mission en 2027

Crédits budgétaires : 74,5 Md€

Répartition des crédits budgétaires



Crédits budgétaires pour 2027

	LFI 2026 ¹	PLF 2027
Crédits du budget général	60,34 Md€	74,45 Md€
dont charge de la dette (programmes 117 et 355)	59,28 Md€	72,93 Md€
dont appels en garantie de l'État (programme 114)	0,79 Md€	1,12 Md€
dont autres (programmes 145, 344 et 387)	0,27 Md€	0,40 Md€

¹Données au format PLF pour 2027

Présentation de la mission

- Dans le cadre de cette mission, l'État assure son financement en toutes circonstances, couvre les appels sur les garanties qu'il a octroyées, notamment pour ses positions liées au développement international de l'économie française et, enfin, favorise les politiques de l'épargne.
- Depuis 2015, la mission porte en outre les moyens consacrés par l'État à l'accompagnement des collectivités territoriales pour sortir des emprunts dits à risque que certaines d'entre elles ont contractés.
- Depuis 2024, le programme « Charge de la dette de SNCF Réseau reprise par l'État », auparavant au sein de la mission « Écologie », a intégré la mission « Engagements financiers de l'État ».
- Dans le projet de loi de finances pour 2027, un nouveau programme « Soutien financier au nouveau nucléaire français » est créé et rattaché à la mission. Il est dédié au soutien du financement du programme « Nouveau nucléaire français » (NNF).

Assurer le financement de l'État

Les crédits de la mission « Engagements financiers de l'État » sont liés, pour plus de 97 %, à la **charge de la dette**, y compris la charge de la dette reprise de SNCF Réseau. Ils présentent ainsi une hausse de 13,66 Md€ par rapport à la LFI pour 2026.

La charge de la dette prévue en PLF pour 2027 est constituée d'une part du service de la dette de l'État (72,37 Md€ en PLF pour 2027, sur le programme 117) et, d'autre part, des intérêts liés à la dette que l'État a reprise à la SNCF entre 2020 et 2022.

La charge de la dette dépend fortement de l'évolution du contexte macroéconomique et a connu une hausse importante au cours des trois dernières années. Cela est dû à la dynamique de l'inflation puis au ressaut, en réaction, des taux d'intérêts, ainsi qu'à l'augmentation du stock de dette à la suite des mesures de soutien mises en œuvre par l'État face à la crise sanitaire et aux tensions inflationnistes.

En 2027, ces deux effets (volume et taux) se conjuguent et conduisent la charge de la dette à augmenter de 10,32 Md€ par rapport à la dernière prévision pour 2026, pour atteindre 72,93 Md€. **Sous l'effet de la transmission progressive de la hausse des taux au stock de la dette, la charge de la dette atteindrait 93,4 Md€ en 2029.**

Pour l'année 2026, la charge de la dette de l'État, y compris SNCF Réseau, est révisée à la hausse par rapport aux prévisions de la LFI pour 2026, s'établissant désormais à 62,61 Md€. Cette hausse est également répartie entre un effet « taux » (+1,9 Md€ par rapport à la LFI pour 2026 liés à la hausse des taux d'intérêt) et un effet « inflation » qui joue sur la charge d'indexation des titres indexés (+1,8 Md€ par rapport à la LFI pour 2026).

Accompagner les entreprises françaises

En réponse à la crise sanitaire, le Gouvernement a déployé **plusieurs dispositifs de garanties**. Ces appels en garantie, versés lorsque l'entreprise bénéficiaire du dispositif fait défaut, sont retracés sur le programme 114. Il en est ainsi des prêts garantis par l'État (PGE), des prêts participatifs relance et obligations relance (PPR-OR), et du fonds paneuropéen de garantie (FPEG). Les dépenses budgétaires attendues causées par les défaillances en 2027 au titre de ces dispositifs sont de 1,0 Md€, sur un total

de 1,1 Md€ de crédits évaluatifs prévus en PLF sur le programme.

Le programme 114 porte également 65 M€ de dépenses liées aux garanties de soutien aux entreprises françaises exportatrices prévues en 2027. Cependant, cette action devrait globalement être positive pour l'État, en prenant en compte les excédents générés par les primes et récupérations inscrites sur le compte de commerce « Soutien financier au commerce extérieur ».

Financer le programme « Nouveau Nucléaire Français »

Porté par EDF, le programme « Nouveau Nucléaire Français » (NNF) vise à construire six réacteurs EPR2 (Evolutionary Power Reactor 2) sur les sites de Penly (Seine-Maritime), Gravelines (Nord) et Bugey (Ain), avec une mise en service prévue à l'horizon 2038 pour le premier d'entre eux à Penly.

Les mesures de soutien de l'État ont pour objectif de permettre la réalisation de ce programme qui, en leur absence, ne pourrait être entrepris par aucun investisseur. Elles sont nécessaires pour permettre la

réalisation de ce programme qui contribuera aux trois objectifs de la politique énergétique française : assurer la sécurité d'approvisionnement, produire une électricité décarbonée et fournir une électricité bon marché aux consommateurs.

Par le PLF pour 2027, l'État contribue au financement de ce programme industriel à hauteur de 137 M€ en 2027, en **couvrant les intérêts du prêt contracté auprès du Fonds d'épargne par la filiale d'EDF portant le programme NNF.**

Enseignement scolaire

Ministère de l'Éducation nationale

Ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté alimentaire

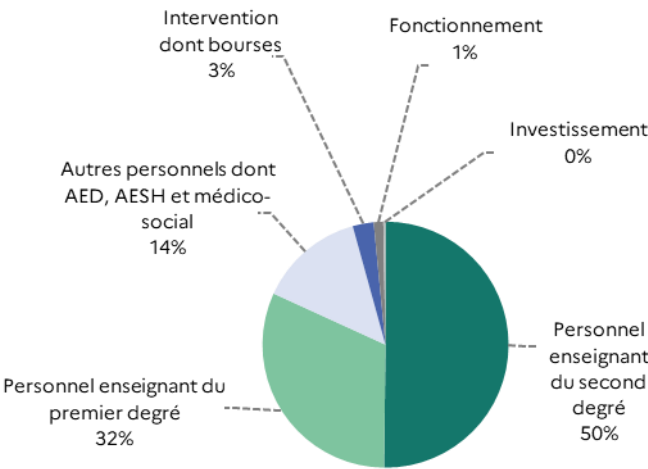
Les moyens de la mission en 2027

Crédits budgétaires : 65,5 Md€

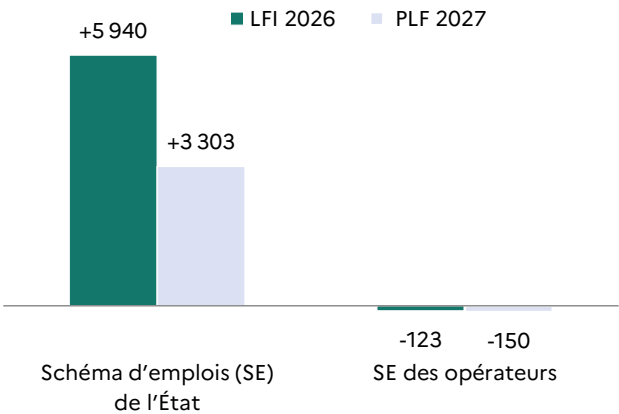
Emplois de l'État : 1 108 904 ETPT

Emplois des opérateurs : 2 518 ETPT

Répartition des crédits budgétaires



Évolution des emplois (en ETP)



Crédits budgétaires pour 2027

	LFI 2026 ¹	PLF 2027
Crédits du budget général ²	64,43 Md€	65,53 Md€

¹Données au format PLF pour 2027

²Hors contribution directe de l'État aux pensions des fonctionnaires civils et militaires

Présentation de la mission

- La mission « Enseignement scolaire » représente le premier budget de l'État. Les ministères chargés de l'éducation nationale et de l'agriculture assurent la gestion des ressources humaines de plus d'un million de personnels, soit la moitié des agents de l'État. Dotée de 65,5 Md€ (hors contribution au CAS « Pensions ») en 2027, la mission permet la scolarisation de 13 millions d'élèves et apprentis de la maternelle au lycée, de l'enseignement public et privé, pour l'ensemble des filières générales, technologiques, professionnelles et agricoles.
- Le budget 2027 augmente de plus de +1,1 Md€ par rapport à la loi de finances initiale pour 2026. Il permet notamment de poursuivre la réforme du recrutement et de la formation initiale des personnels enseignants.
- L'évolution des emplois de la mission (+3 303 ETP y compris enseignement agricole, hors opérateurs) intègre pour partie la baisse prévisionnelle du nombre d'élèves en tenant prioritairement compte des contextes territoriaux et sociaux locaux, les effets de l'entrée en vigueur de la réforme du recrutement et de la formation initiale des personnels d'éducation et d'enseignement ainsi que la poursuite d'une politique ambitieuse de renforcement des moyens dédiés à l'amélioration de l'inclusion scolaire, au climat scolaire et à l'accompagnement social et médical des élèves.

Accroître l'attractivité du métier d'enseignant

Dans le cadre de la réforme de la formation initiale des enseignants, les concours de l'enseignement du premier et du second degrés ainsi que celui de conseiller principal d'éducation sont dorénavant ouverts au niveau bac+3. Depuis la rentrée scolaire 2026, les futurs enseignants bénéficient d'une formation initiale rémunérée de deux années, plus professionnalisante et accessible à l'issue d'une licence. Cette évolution vise trois objectifs : proposer des parcours de formation plus lisibles pour les étudiants dès l'obtention du baccalauréat, préparer plus tôt au métier et renforcer l'exigence de formation des futurs enseignants.

La session 2026 du concours a montré un regain d'attractivité du métier d'enseignant et permet de pourvoir un nombre de postes plus importants que les sessions précédentes. Le déploiement de la réforme se poursuivra en 2027 avec la poursuite de la montée en charge du nouveau concours bac+3, en parallèle du maintien de places offertes au concours niveau master.

Par ailleurs, un effort financier sera également consacré aux frais de déplacement des personnels du ministère de l'Éducation nationale, en particulier des inspecteurs pédagogiques, pour faciliter le déroulement de leurs missions de contrôle.

Poursuivre l'élévation du niveau scolaire

L'État poursuit ses efforts en faveur de la réussite des élèves. Ainsi, la majeure partie de la marge libérée par la baisse du nombre d'élèves est redéployée en faveur d'une amélioration des taux d'encadrement, qui atteindront en 2027 des niveaux inédits, et des politiques éducatives.

Le ministère de l'Éducation nationale a mis en œuvre ces dernières années plusieurs dispositifs en faveur des territoires – Éducation prioritaire, Territoires éducatifs ruraux (TER), Cités éducatives, Contrats locaux d'accompagnement (CLA) – visant à permettre l'adaptation nécessaire de l'offre scolaire et garantir un service public d'éducation de qualité. Alors que le système éducatif devrait compter 1,7 million d'élèves en moins d'ici 2035, le ministère poursuit cet engagement, à travers une expérimentation lancée le 23 avril 2026 et menée dans 18 départements, reposant sur une projection démographique pluriannuelle et sur une réflexion sur l'amélioration de l'offre scolaire.

Une attention particulière est portée au collège avec notamment la démarche « Collèges en progrès » qui cible les élèves qui en ont le plus besoin. Les dispositifs de soutien aux élèves tels que « Devoirs faits » et « École ouverte » sont également reconduits. Le dispositif du Pacte enseignant, qui contribue à augmenter le temps d'enseignement devant élève et à améliorer le taux de remplacement de courte durée, est également maintenu.

De nouvelles places en internats d'excellence, notamment en zone rurale, pourront être créées ou réhabilitées grâce à un effort supplémentaire de 3,4 M€ par rapport à 2026.

S'agissant de l'enseignement agricole, le PLF pour 2027 prévoit 46 ETP supplémentaires afin de mettre en œuvre la réforme du recrutement des enseignants au niveau licence dès la session 2027 et d'accompagner la hausse des effectifs, conformément à l'objectif de 30 % d'apprenants supplémentaires fixé par la loi d'orientation agricole.

Assurer la protection et l'inclusion de tous les élèves

Afin de protéger les élèves, et en complément de l'élargissement des contrôles d'honorabilité des adultes au contact d'enfants au-delà des seuls personnels enseignants (travaux législatifs en cours), le PLF prévoit des renforts pour les cellules traitant des signalements dans le champ jeunesse et sports après un renforcement des effectifs de contrôle dans le champ de l'éducation nationale en 2025 et 2026.

De nouveaux postes de conseillers principaux d'éducation seront ouverts en vue d'améliorer le climat scolaire.

Dans la continuité des efforts pour renforcer la prise en charge des élèves en situation de handicap, 1 300

accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) supplémentaires seront recrutés à la rentrée 2027 confortant une augmentation de près de 75 % des effectifs depuis 2017.

Les moyens prévus pour 2027 permettent également de poursuivre le développement des unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS) et l'amélioration de la prise en charge des enfants atteints de troubles autistiques, avec la création de 355 postes. Parallèlement, 300 postes seront créés afin d'améliorer les services de santé scolaire notamment en matière de santé mentale des élèves.

Moderniser le parc immobilier et informatique

En 2027, le Gouvernement maintient son niveau d'engagement financier au profit des constructions scolaires à Mayotte, partagé avec le programme des interventions territoriales de l'État (PITE).

Les crédits prévus pour les projets immobiliers du ministère de l'Éducation nationale progressent de 35 M€, pour permettre notamment le déménagement de certains services d'administration centrale et d'opérateurs vers le site de Gentilly en 2027.

Les systèmes d'information bénéficient d'une hausse de 13 M€ pour poursuivre la modernisation du système d'information des ressources humaines et assurer la sécurité numérique du ministère de l'Éducation nationale. 37 ETP d'informaticiens seront enfin réinternalisés afin d'assurer un niveau de compétence et d'autonomie élevée.

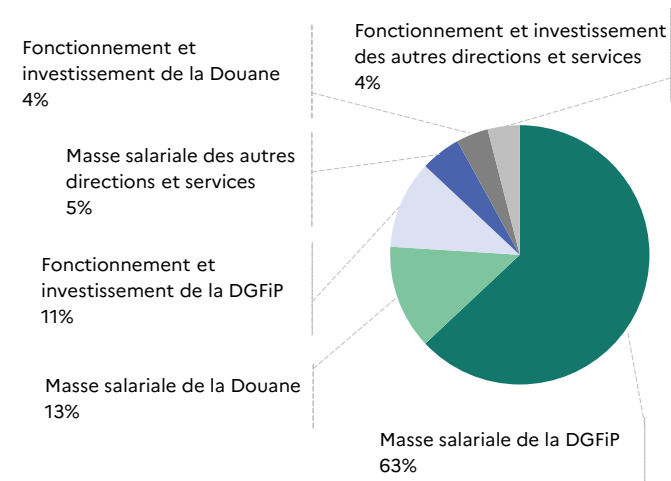
Gestion des finances publiques et lutte contre les fraudes

Ministère de l'Action et des Comptes publics

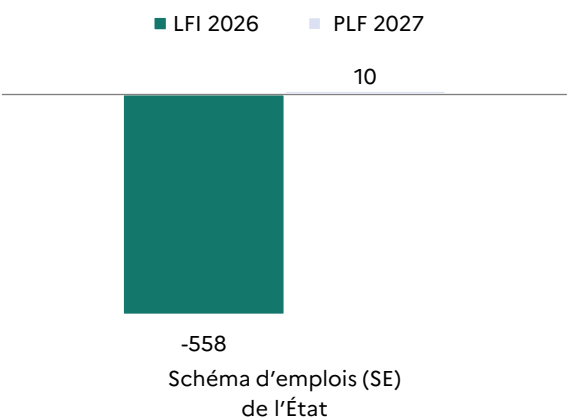
Les moyens de la mission en 2027

Crédits budgétaires : 8,3 Md€ Emplois de l'État : 112 795 ETPT

Répartition des crédits budgétaires



Évolution des emplois (en ETP)



Crédits budgétaires pour 2027

	LFI 2026 ¹	PLF 2027
Crédits du budget général ²	8,23 Md€	8,28 Md€

¹Données au format PLF pour 2027

²Hors contribution directe de l'État aux pensions des fonctionnaires civils et militaires

Présentation de la mission

- La mission « Gestion des finances publiques et lutte contre les fraudes » regroupe les moyens destinés à l'action des services fiscaux, comptables et douaniers ainsi qu'à l'action des directions et autres services du ministère de l'Action et des Comptes publics.
- L'essentiel des crédits est consacré au financement de la masse salariale de la direction générale des finances publiques (DGFiP) et de la direction générale des douanes et des droits indirects (DGDDI), qui emploient près de 110 000 agents.
- Les crédits budgétaires sont en légère progression par rapport à 2026, résultant notamment de la mise en œuvre du plan Douane 2030 qui se traduit par une hausse des moyens humains et financiers consacrés à la lutte contre les fraudes et les trafics. La direction générale des finances publiques poursuivra sa transformation en maintenant un haut niveau d'ambition en matière de lutte contre la fraude fiscale et de service rendu à tous les usagers.

Poursuivre le renforcement des moyens de lutte contre les fraudes

Le PLF pour 2027 conforte la hausse des moyens dédiés à la **lutte contre la fraude** grâce à la poursuite des redéploiements d'effectifs vers cette mission prioritaire.

La digitalisation accélérée, la multiplication des cybermenaces et les tensions géopolitiques autour des technologies critiques imposent une vigilance accrue. Pour répondre à ces enjeux, des **mesures de renforcement de la cybersécurité** sont prévues par la DGFIP.

La généralisation de la facturation électronique se poursuit. À compter du 1^{er} janvier 2027, toutes les entreprises assujetties à la TVA seront concernées.

Cette réforme permettra de renforcer la compétitivité des entreprises grâce aux gains de la dématérialisation, de simplifier les obligations déclaratives et de renforcer la lutte contre la fraude.

Tracfin bénéficiera d'un schéma d'emplois de +10 ETP et d'un rehaussement des crédits de +1,25 M€ au titre du renforcement de ses moyens numériques.

L'année 2027 sera également marquée par la poursuite des travaux préparatoires à la réforme de l'Union douanière européenne. La Douane devra anticiper la création de la future **Autorité douanière européenne**, dont le siège sera installé à Lille en 2028.

Mettre en œuvre le plan Douane 2030

L'année 2027 constituera la première année de mise en œuvre du **plan Douane 2030**. Ce plan, annoncé en juillet 2026, doit permettre à la Douane de consolider son rôle stratégique au service de la souveraineté économique, de la sécurité du territoire et de la fluidité des échanges. Pour cela, le renforcement des capacités de détection et de

contrôle de la Douane sera amorcé avec le **déploiement d'une gamme complète de scanners et de moyens de détection non intrusifs** permettant d'accroître significativement les capacités de contrôle des marchandises. Des moyens humains sont également prévus avec la création nette de 200 emplois afin de **renforcer les effectifs de la branche surveillance**.

Accompagner la transformation numérique, immobilière et écologique du ministère

La DGFIP poursuivra ses chantiers de modernisation informatique inscrits dans son schéma directeur numérique publié en 2025 et renforcé.

Le secrétariat général, au travers d'un plan de transformation écologique des ministères économiques et financiers, mettra en œuvre les actions visant à accélérer la transition et répondre aux engagements de la circulaire de la Première ministre du 21 novembre 2023. En outre, il bénéficiera de la création de 40 emplois dans une **démarche de réinternalisation des compétences numériques, dont +18 ETP pour l'AIFE**.

L'effort de valorisation et d'optimisation des bâtiments sera poursuivi par la modernisation des espaces de travail ainsi que par leur adaptation aux nouveaux usages pour l'amélioration de la qualité de vie au travail des agents.

La direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) poursuivra, dans le cadre de son projet stratégique, les chantiers relatifs à la codification du statut général, à la protection des agents publics, à l'égalité professionnelle, à la protection sociale complémentaire, à la prévoyance et l'adaptation de la fonction publique au changement climatique.

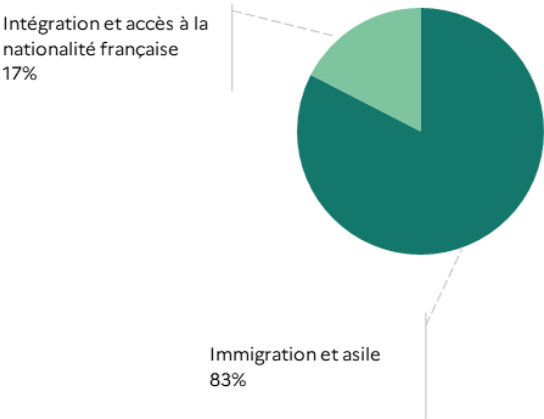
Immigration, asile et intégration

Ministère de l'Intérieur

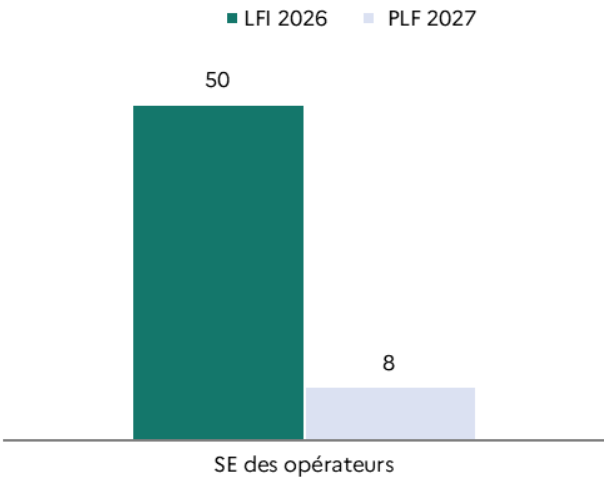
Les moyens de la mission en 2027

Crédits budgétaires : 2,1 Md€ Emplois des opérateurs : 2 316 ETPT

Répartition des crédits budgétaires



Évolution des emplois (en ETP)



Crédits budgétaires pour 2027

	LFI 2026 ¹	PLF 2027
Crédits du budget général ²	2,11 Md€	2,09 Md€

¹Données au format PLF pour 2027
²Hors contribution directe de l'État aux pensions des fonctionnaires civils et militaires

Présentation de la mission

- La mission « Immigration, asile et intégration » regroupe les crédits (hors dépenses de personnel) de la direction générale des étrangers en France (DGEF) du ministère de l'Intérieur sur trois grands axes d'action : la gestion des flux migratoires, l'intégration des étrangers en situation régulière, notamment des réfugiés, ainsi que l'accueil et l'examen de la situation des demandeurs d'asile. La prise en charge des demandeurs d'asile en instance représente près des deux tiers des crédits de la mission.
- Deux opérateurs contribuent à la mise en œuvre de ces politiques : l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) et l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA). L'OFII bénéficie en 2027 d'un renfort de +8 ETP.
- Le PLF pour 2027 poursuit l'effort en faveur de la progression des capacités des centres de rétention administrative (CRA) et de la modernisation des systèmes d'information. Il finance la politique de l'asile, les capacités du dispositif national d'accueil, ainsi que la politique d'intégration. La diminution des crédits entre la LFI pour 2026 et le PLF pour 2027 s'explique par la hausse des cofinancements européens pour les opérateurs de la mission et la moindre dépense d'allocation pour demandeur d'asile (ADA) liée à la réduction des délais d'instruction des demandes d'asile.

Stabiliser les moyens alloués à la politique d'asile

Le PLF pour 2027 prévoit des moyens dédiés à **l'accueil et à l'hébergement des demandeurs d'asile** à hauteur de 1,3 Md€.

Les effectifs de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA), après plusieurs an-

nées d'augmentation, sont stabilisés afin de maintenir ses capacités d'instruction des demandes d'asile pour mettre en œuvre le Pacte européen sur la migration et l'asile, entré en vigueur le 12 juin 2026.

Poursuivre l'accroissement des capacités de rétention administrative

Dans la continuité des efforts déjà entrepris ces dernières années, les crédits dédiés à la lutte contre l'immigration irrégulière s'élèvent en PLF pour 2027 à 0,3 Md€.

Ils sont principalement consacrés à la **poursuite du plan d'ouverture de nouvelles places en centres de rétention administrative (CRA)** : 280 places seront ouvertes en 2026.

Soutenir la politique d'intégration des étrangers

Le PLF pour 2027 consacre des moyens aux dispositifs d'intégration des étrangers et d'accès à la nationalité française à hauteur de 0,4 Md€.

Les **nouvelles exigences linguistiques**, prévues par la loi du 26 janvier 2024 pour contrôler l'immigration, améliorer l'intégration (CIAI) sont prises en compte par l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) dans le cadre de la mise en œuvre **du contrat d'intégration républicaine (CIR)**. L'OFII bénéficie ainsi d'un renfort de +8 ETP dans le cadre du PLF pour 2027.

Créé en 2022, le **programme Accompagnement global et individualisé des réfugiés (AGIR)** a été renouvelé en 2026 pour quatre ans. Il constitue une réforme structurelle de la politique d'intégration des réfugiés, en proposant un accompagnement individualisé vers l'emploi et le logement.

S'agissant des naturalisations, la fluidification des procédures sera poursuivie en 2027 afin de réduire les délais d'instruction des demandes.

Continuer la modernisation des systèmes d'information

Afin de poursuivre la **modernisation des démarches des étrangers en France**, des moyens sont consacrés aux grands programmes numériques portés par la DGEF, notamment l'Administration numérique des étrangers en France (ANEF), qui permet la

dématérialisation des procédures relatives aux étrangers en France, et France-Visas, consacré à la dématérialisation et à la modernisation de la procédure de demande de visa.

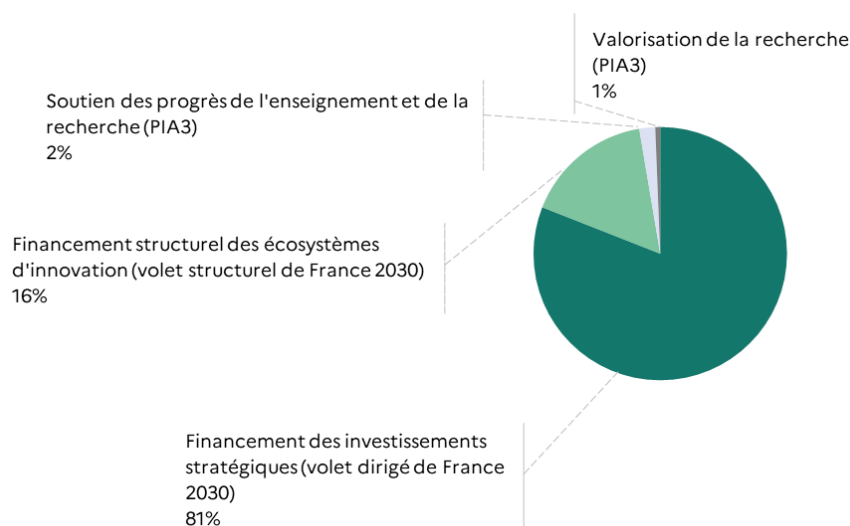
Investir pour la France de 2030

Premier ministre – Secrétariat général pour l'investissement

Les moyens de la mission en 2027

Crédits budgétaires : 4,0 Md€

Répartition des crédits budgétaires



Crédits budgétaires pour 2027

	LFI 2026 ¹	PLF 2027
Crédits du budget général ²	4,40 Md€	4,00 Md€

¹Données au format PLF pour 2027

²Hors contribution directe de l'État aux pensions des fonctionnaires civils et militaires

Présentation de la mission

- Depuis le 1^{er} janvier 2022, la mission « Investissements d'avenir » est devenue la mission « Investir pour la France de 2030 ». Elle porte les crédits du plan France 2030 et du troisième volet du programme d'investissements d'avenir (PIA 3).
- En intégrant et en prolongeant la démarche initiée par le PIA 4, France 2030 est un plan inédit par son ampleur. Au total, 54 Md€, dont 34 Md€ votés en loi de finances initiale pour 2022 et 20 Md€ du PIA 4 de la loi de finances initiale pour 2021, permettent de transformer durablement des secteurs clés de notre économie et de positionner la France en chef de file de l'économie de demain.
- En 2027, 4,0 Md€ de crédits de paiement sont prévus dont 3,9 Md€ permettront de soutenir le déploiement des interventions labellisées PIA 4 et France 2030, et 0,1 Md€ appuieront la poursuite de la mise en œuvre du PIA 3.

Poursuivre le déploiement du plan France 2030

La mission « Investir pour la France de 2030 » est dotée exclusivement en crédits de paiement, afin de poursuivre les versements aux organismes gestionnaires des crédits nécessaires au financement des lauréats du PIA 3 et du plan France 2030.

Au 30 juin 2026, 42,1 Md€ avaient été engagés sur les 54 Md€ du plan France 2030 et 19,5 Md€ avaient été décaissés aux bénéficiaires finaux. En conséquence de ces engagements, le plan France 2030 connaît une accélération des décaissements au profit des porteurs de projet, qui passent de 4,8 Md€ en 2025 à 5,5 Md€ prévus en 2026. Pour

accompagner la réalisation des projets déjà sélectionnés et poursuivre le déploiement du plan, 4,0 Md€ de CP sont ouverts en PLF pour 2027, tenant compte de la trésorerie des opérateurs du plan France 2030 qui s'élevait à 4,2 Md€ fin 2025¹.

Outre des interventions sous forme de subventions ou d'avances remboursables, les engagements du plan se traduisent aussi par des prises de participations auprès de fonds d'investissements (fonds directs et fonds de fonds). En 2027, 150 M€ seront investis dans des véhicules gérés pour compte de l'État.

Financer les priorités du Gouvernement en matière de politique industrielle et d'innovation

Dans la logique des orientations définies par le Premier ministre à l'occasion du comité interministériel de l'innovation d'avril 2025, le Gouvernement poursuivra la priorisation de ses investissements dans des secteurs stratégiques pour la souveraineté technologique, notamment le spatial, l'intelligence artificielle, les technologies quantiques, la cybersécurité et l'électronique.

En 2027, le soutien structurel à l'innovation des entreprises sera poursuivi. Ces aides, initiées lors des premiers programmes d'investissements d'avenir, sont distribuées par Bpifrance selon différents instruments (subventions, avances remboursables, prêts, etc.) et permettent de soutenir des projets à

des degrés divers de maturité de l'innovation dans une logique structurelle.

Le plan France 2030 a aussi pour objectif principal de participer à la décarbonation de l'économie, en consacrant 50 % de ses crédits à la décarbonation de l'économie sur toute la durée du plan. Dans cette perspective, en sus des différents projets financés qui contribuent à cet objectif, la mise en œuvre de l'appel d'offres *Grands projets industriels de décarbonation* à hauteur de 1,6 Md€, lancé en décembre 2024, sera poursuivie. Cet appel d'offres vise à soutenir la transformation des sites industriels les plus émetteurs de gaz à effet de serre du territoire.

Améliorer l'impact de France 2030 sur l'économie grâce aux enseignements des évaluations du plan

En 2026, le comité exécutif du plan a renforcé l'évaluation *ex ante* des projets bénéficiaires de France 2030, par la réalisation systématique d'une contre-expertise des évaluations socio-économiques pour les projets les plus importants du plan en matière de financement public.

En avril 2026, le comité de surveillance des investissements d'avenir (CSIA) a rendu les conclusions de ses travaux d'évaluation *in itinere* de France 2030.

Le CSIA salue la mise en œuvre de plusieurs recommandations formulées en 2023, telles que la priorisation des investissements ou le renforcement de l'approche territoriale du plan, et pointe des pistes d'amélioration, comme la recherche d'une meilleure adéquation des outils d'intervention financière aux spécificités des projets. Le Gouvernement

mettra à profit l'enveloppe restant à engager du plan (12 Md€) pour mettre en œuvre ces orientations.

Par ailleurs, l'étude du Conseil d'analyse économique publiée en septembre 2026 sur le rendement *ex post* des aides directes des PIA-France 2030 attribuées par Bpifrance dans le cadre de procédures compétitives, a montré que ces aides génèrent suffisamment de valeur ajoutée additionnelle chez les lauréats après trois ans pour compenser, grâce aux retombées fiscales générées, le coût initial des aides.

¹ Trésorerie destinée à des interventions en subvention et avances remboursables.

Justice

Ministère de la Justice

Les moyens de la mission en 2027

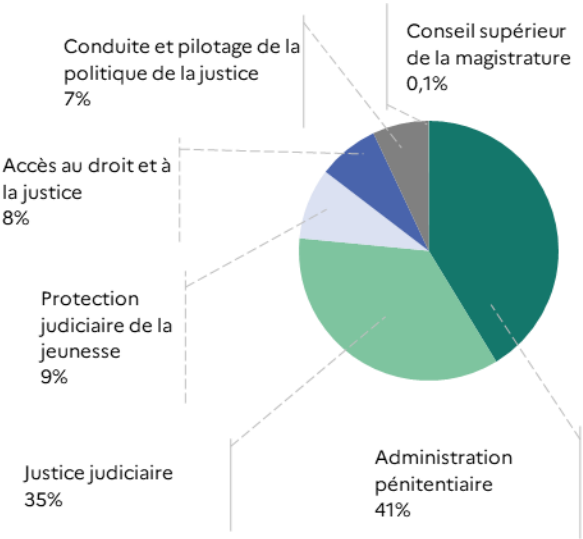
Crédits budgétaires : 11,0 Md€

Taxes affectées plafonnées : 0,1 Md€

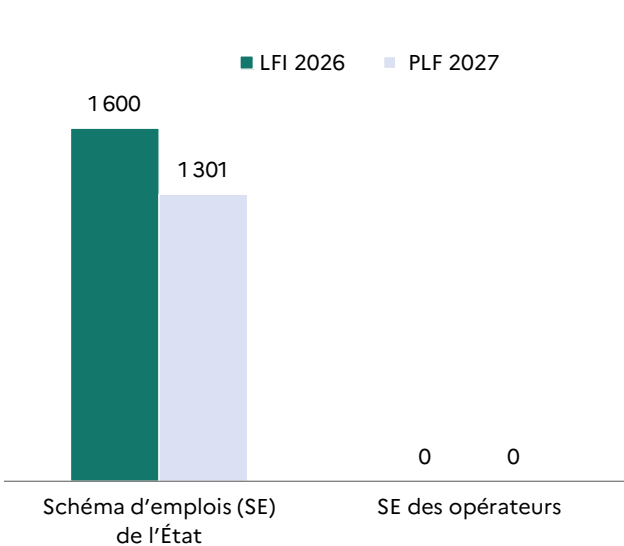
Emplois de l'État : 99 702 ETPT

Emplois des opérateurs : 798 ETPT

Répartition des crédits budgétaires



Évolution des emplois (en ETP)



Crédits budgétaires et taxes affectées plafonnées pour 2027

	LFI 2026 ¹	PLF 2027
Crédits du budget général ²	10,54 Md€	10,96 Md€
Taxes affectées plafonnées	0,12 Md€	0,12 Md€

¹Données au format PLF pour 2027

²Hors contribution directe de l'État aux pensions des fonctionnaires civils et militaires

Présentation de la mission

- Le niveau des crédits du ministère de la Justice atteindra 11,0 Md€, soit une hausse de plus de 0,4 Md€ par rapport à 2026 et un niveau supérieur de 0,2 Md€ à l'annuité 2027 de la loi d'orientation et de programmation du ministère de la justice 2023-2027 (LOPJ).
- Conformément à l'ambition de la LOPJ, le ministère de la Justice bénéficie d'une augmentation de 1 301 ETP de ses effectifs au service de ses missions prioritaires (agents pénitentiaires, magistrats, protection judiciaire de la jeunesse) et assure la poursuite de ses investissements immobiliers et numériques, pour moderniser et renforcer le service public de la justice, en particulier la lutte contre le narcotrafic et la protection des plus vulnérables et victimes de violences faites aux femmes et aux enfants.
- À ces moyens budgétaires s'ajoute l'affectation pour l'aide juridictionnelle du produit de trois droits de timbre, avec la refonte de la contribution pour l'aide juridique en appel et de la contribution pour la justice économique, en sus du droit de timbre en première instance introduit en 2026.

Renforcer les effectifs au service des politiques prioritaires de la Justice et poursuivre la revalorisation des agents

Le ministère bénéficiera en 2027 d'une hausse de ses effectifs de +1 301 ETP, dont +580 ETP au sein de l'administration pénitentiaire, +621 ETP pour les services judiciaires (dont +287 ETP de magistrats et +334 ETP de greffiers des services judiciaires), +50 ETP au sein des personnels de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) et +50 ETP dans le domaine du numérique.

Ces recrutements supplémentaires visent notamment à armer les nouveaux établissements pénitentiaires, atteindre les objectifs de la LOPJ 2023-2027 concernant les magistrats (+1 500 ETP) et les greffiers (+1 800 ETP) afin d'assurer plus rapidement et plus efficacement un service public de la justice protecteur des plus vulnérables, notamment des victimes de violences faites aux femmes

et aux enfants, ainsi qu'à réinternaliser les compétences numériques stratégiques. Les effectifs supplémentaires dédiées à la PJJ seront affectés au milieu ouvert, afin de renforcer la prise en charge des mineurs.

Les dépenses de personnel continuent leur progression (+2,8 % par rapport à la loi de finances initiale pour 2026), en s'établissant à 5,5 Md€ hors contribution au CAS « Pensions ». Ces crédits permettent de financer, outre ces nouveaux recrutements, les effets des revalorisations indiciaires et indemnitaires décidées entre 2023 et 2025 au profit des agents du ministère de la Justice (magistrats, greffiers, agents pénitentiaires), ainsi que la revalorisation de la rémunération des agents de la filière administrative.

Maintenir un haut niveau d'investissement immobilier, porter le choc numérique

Depuis 2019, les crédits du ministère ont augmenté de 50 %. En 2027, l'effort d'investissement en faveur de la justice se poursuit, en particulier dans les domaines de l'immobilier et du numérique.

Les crédits de construction et de rénovation immobilières s'élèvent ainsi à 1,0 Md€, dont 0,7 Md€ pour l'administration pénitentiaire et 0,2 Md€ en faveur de l'immobilier judiciaire. Les crédits affectés à l'administration pénitentiaire comprennent, au-delà de la poursuite des chantiers déjà lancés, le financement de projets innovants (massification des quartiers de semi-liberté, construction de

deux prototypes de quartiers courtes peines). Ils permettront ainsi la livraison de 830 places nettes supplémentaires en 2026, puis 326 places en 2027.

Les crédits consacrés aux investissements informatiques et au maintien en condition opérationnelle s'élèvent à 0,4 Md€, en hausse de +13 %. Cette augmentation permettra d'impulser un « choc numérique », et d'accélérer la numérisation des procédures (plan « zéro papier » initié en 2026) ainsi que le déploiement de l'intelligence artificielle, afin de répondre aux besoins des justiciables.

Poursuivre le développement des recettes opérationnelles pour financer l'amélioration de la prise en charge des victimes et le bon fonctionnement du service public de la justice

Le ministère de la Justice déploie des moyens pour faire face au dynamisme de l'activité judiciaire. S'agissant des frais de justice (0,8 Md€), plusieurs actions de maîtrise de la dépense seront explorées, notamment l'utilisation de la plateforme nationale d'interceptions judiciaires pour les actes d'interprétariat.

Le budget de l'aide juridictionnelle augmente (+35 M€ en 2027, jusqu'à 0,2 Md€ en 2028) sous l'effet des nouvelles dispositions législatives relatives au renforcement du rôle de l'avocat aussi bien

dans la prise en charge des mineurs que des victimes de violences intrafamiliales.

Le financement de ces mesures sera en partie assuré par une solidarité entre les justiciables, avec l'affectation à l'Union nationale des caisses des règlements pécuniaires des avocats des contributions pour l'aide juridique en première instance et en appel, ainsi que de la contribution pour la justice économique généralisée sur le territoire.

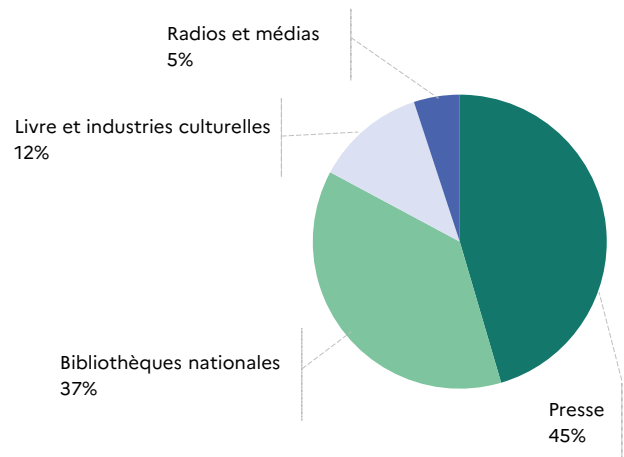
Médias, livre et industries culturelles

Ministère de la Culture

Les moyens de la mission en 2027

Crédits budgétaires : 0,7 Md€
Taxes affectées plafonnées : 0,1 Md€ Emplois des opérateurs : 3 092 ETPT

Répartition des crédits budgétaires



Évolution des emplois (en ETP)

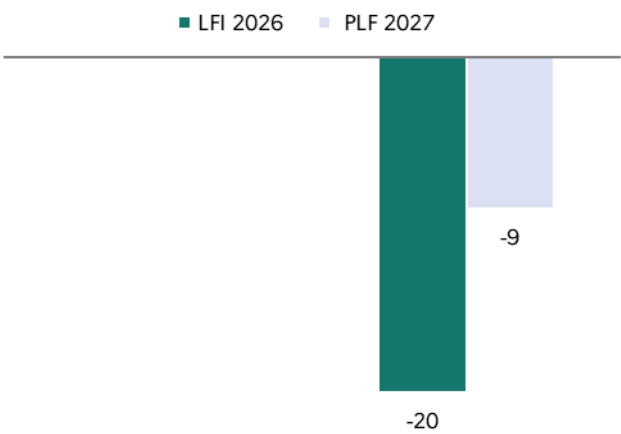


Schéma d'emplois (SE)
de l'État

SE des opérateurs

Crédits budgétaires et taxes affectées plafonnées pour 2027

	LFI 2026 ¹	PLF 2027
Crédits du budget général	0,70 Md€	0,71 Md€
Taxes affectées plafonnées	0,08 Md€	0,09 Md€

¹Données au format PLF pour 2027

Présentation de la mission

La mission « Médias, livre et industries culturelles » rassemble les crédits consacrés à la vitalité, au développement et au pluralisme de la presse et des médias (hors audiovisuel public), ainsi qu'à la politique en faveur du livre, de la lecture et des industries culturelles (musique et cinéma).

Cette mission rassemble également les subventions et taxes affectées à différents opérateurs du ministère de la Culture relevant de ces politiques publiques : le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC), le Centre national du livre (CNL), le Centre national de la musique (CNM), la Bibliothèque nationale de France (BnF) et la Bibliothèque publique d'information (Bpi).

En PLF pour 2027, il est prévu de doter cette mission de 0,71 Md€ en CP, hors taxes affectées, soit une légère hausse.

Soutenir la presse et le pluralisme

L'État réaffirme son **soutien au secteur de la presse**, et maintient un niveau équivalent d'aides budgétaires directes au secteur par rapport 2026.

L'État poursuivra son soutien en faveur de la distribution de la presse imprimée par les marchands de presse et aux abonnés (122,2 M€ d'aides à la distribution) et préserve les crédits alloués à la rénovation des points de vente (4 M€).

L'État accompagne également les efforts de modernisation de la filière d'impression et de distribution de la presse (investissements dans l'appareil industriel, accompagnement social pour les restructurations d'imprimeries), conformément aux engagements pris dans le contrat stratégique de modernisation de la filière signé en juillet dernier.

Les moyens du **fonds stratégique pour le développement de la presse (FSDP)** sont renforcés à hauteur de +3 M€ afin de poursuivre l'accompagnement des projets stratégiques de modernisation des éditeurs de presse dans un contexte de réforme du fonds afin d'en accroître l'efficacité.

Concernant les **aides au pluralisme**, les crédits prévus en PLF pour 2027 sont maintenus par rapport à la loi de finances initiale (LFI) pour 2026 et permettront de mener à bien des réformes visant à inciter davantage les titres de presse à investir dans le travail journalistique.

Concernant l'expression radiophonique, les crédits du **fonds de soutien à l'expression radiophonique locale (FSER)** sont intégralement préservés (35,3 M€).

Renforcer le soutien aux bibliothèques nationales

Les crédits de la **Bibliothèque nationale de France** seront revus à la hausse en 2027 afin d'entamer des travaux de rénovation du site François-Mitterrand (+5,4 M€ de nouveaux engagements) et de poursuivre les travaux de construction du nouveau centre de conservation à Amiens.

La subvention pour charges de service public est également revue à la hausse compte tenu de l'évolution des dépenses contraintes de l'établissement,

notamment sa masse salariale, à hauteur de +5,4 M€.

La dotation de la **Bibliothèque publique d'information** est également revue à la hausse (+2,3 M€) afin de tenir compte du loyer et des charges relatifs à la location du site de l'immeuble Lumière durant les travaux du Centre Pompidou.

Soutenir le livre et les industries culturelles

Concernant le livre, les moyens du **Centre national du livre** sont conservés, et une mesure nouvelle de +1,5 M€ permettra de soutenir les librairies.

La future maison du dessin de presse voit ses moyens de fonctionnement renforcés à hauteur de +1,1 M€ en vue de son ouverture prévue à l'automne 2027.

Concernant la musique, les moyens du **Centre national de la musique (CNM)** sont renforcés : le plafond de la taxe sur les spectacles de variétés et les concerts de musiques actuelles est relevé de 11 M€ et le niveau de subvention est maintenu.

Rééquilibrer les contributions au financement du CNC

Afin de tenir compte de **l'évolution des usages et de la place prise par les plateformes gratuites d'accès à des contenus audiovisuels sur le marché de la vidéo et de la publicité**, les modalités de calcul de la taxe sur la publicité diffusée au moyen de services d'accès à des contenus audiovisuels à la demande (TSV-G) sont repensées.

Cela permettra d'équilibrer le financement apporté par l'ensemble des acteurs du secteur au CNC.

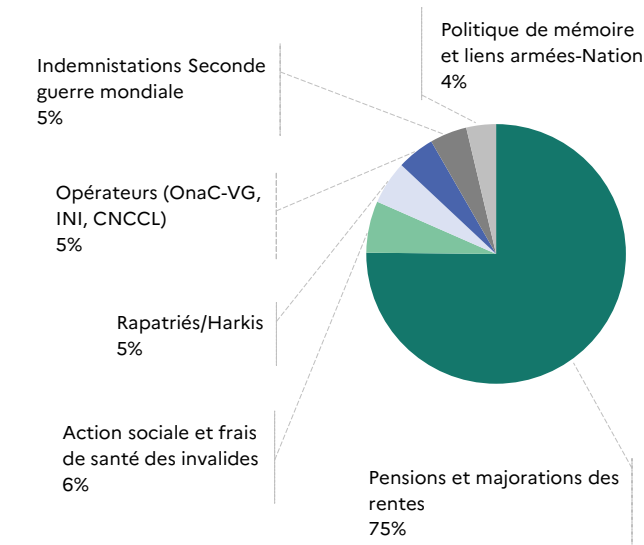
Monde combattant, mémoire et liens avec la Nation

Services du Premier ministre
Ministère des Armées et des Anciens combattants

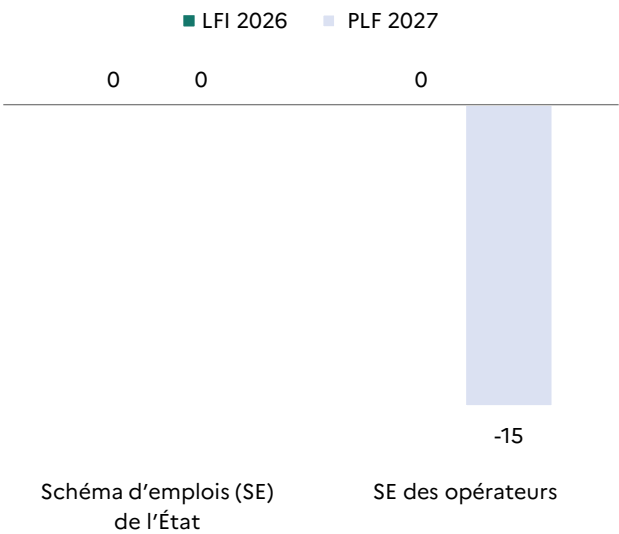
Les moyens de la mission en 2027

Crédits budgétaires : 1,6 Md€ Emplois de l'État : 16 ETPT
Emplois des opérateurs : 1 173 ETPT

Répartition des crédits budgétaires



Évolution des emplois (en ETP)



Crédits budgétaires pour 2027

	LFI 2026 ¹	PLF 2027
Crédits du budget général ²	1,73 Md€	1,60 Md€

¹Données au format PLF pour 2027
²Hors contribution directe de l'État aux pensions des fonctionnaires civils et militaires

Présentation de la mission

- La mission « Monde combattant, mémoire et liens avec la Nation » incarne la solidarité de la Nation envers les militaires et les anciens combattants en raison de leur engagement et de leurs sacrifices au service de la sécurité de notre pays. Ce lien entre la société civile et le monde combattant se traduit par des dispositifs de reconnaissance et de réparation spécifiques (pensions militaires d'invalidité, allocation de reconnaissance et rentes mutualistes du combattant, indemnisation des Harkis, etc.).
- Elle regroupe également les politiques de mémoire et de renforcement du lien entre les armées et la Nation mises en œuvre au moyen d'actions mémorielles, de la Journée de mobilisation, anciennement dénommée « journée défense et citoyenneté », et du service militaire volontaire.
- Le nombre d'ayants droit et d'ayants cause diminuant tendanciellement, les crédits de cette mission se réduisent tout en permettant, dans certains cas, l'augmentation des droits ou l'extension du champ d'éligibilité des bénéficiaires.

Maintenir les droits reconnus aux anciens combattants

En matière de droits reconnus aux anciens combattants, le budget pour 2027 s'inscrit dans la continuité des budgets précédents avec une sanctuarisation des prestations accordées. S'ils bénéficieront des revalorisations prévues par les textes, les

crédits qui leur sont dédiés seront néanmoins en diminution, du seul fait de la démographie des bénéficiaires, les grandes cohortes d'anciens combattants étant celles de la Seconde Guerre mondiale et des guerres et conflits liés à la décolonisation.

Poursuivre la mise en œuvre du droit à réparation pour les Harkis

La loi n° 2022-229 du 23 février 2022 a instauré un droit à réparation au titre des préjudices subis par les Harkis et les autres personnes rapatriées d'Algérie anciennement de statut civil de droit local. Pour sa sixième année de mise en œuvre, ce droit à réparation est financé en 2027 à hauteur de 33 M€.

Ce montant tient compte, d'une part, des travaux en cours de la commission nationale indépendante créée par la loi de 2022 et, d'autre part, de la fin du dispositif prévu au 31 décembre 2027 et du délai de forclusion au 30 juin 2027.

Généraliser la mise en œuvre de la journée de mobilisation

La loi n° 2026-791 du 16 août 2026 actualisant la loi de programmation militaire pour les années 2024 à 2030 crée la Journée de mobilisation (JDM), qui succède à la journée défense et citoyenneté (JDC), pour renforcer le lien entre les armées et les jeunes Français et consolider la résilience nationale. Troisième et dernière étape du parcours de citoyen-

neté, elle vise à sensibiliser à la défense et à l'engagement sous toutes ses formes, tout en permettant à l'État de mieux connaître, dans la durée, la situation, les compétences, les aptitudes et les motivations des jeunes, en vue d'un éventuel engagement au sein des forces armées voire du renforcement de leurs moyens en cas de crise.

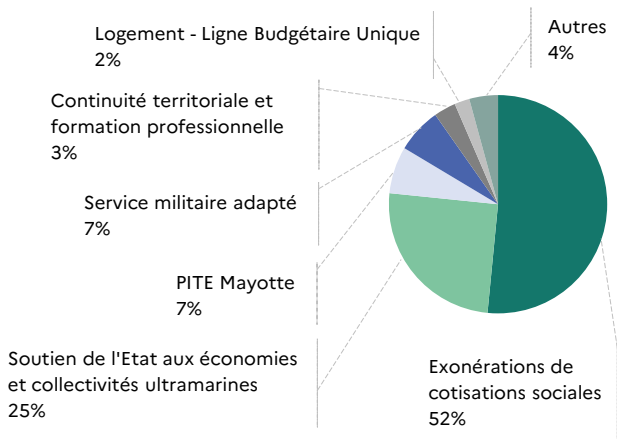
Outre-mer

Ministère des Outre-mer

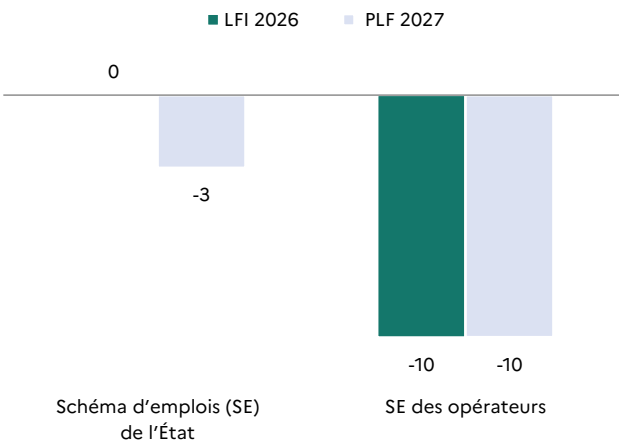
Les moyens de la mission en 2027

Crédits budgétaires : 3,7 Md€ Emplois de l'État : 5 588 ETPT
Emplois des opérateurs : 124 ETPT

Répartition des crédits budgétaires



Évolution des emplois (en ETP)



Crédits budgétaires plafonnées pour 2027

	LFI 2026 ¹	PLF 2027
Crédits du budget général ²	3,36 Md€	3,68 Md€

¹Données au format PLF pour 2027

²Hors contribution directe de l'État aux pensions des fonctionnaires civils et militaires

Présentation de la mission

- Le ministère des Outre-mer met en œuvre les politiques publiques dédiées au développement des territoires ultramarins en matière économique, sociale et environnementale en mobilisant les crédits de la mission « Outre-mer ». Il assure également la mise en cohérence des politiques menées dans les territoires ultramarins par les autres ministères.
- Les crédits de la mission sont principalement portés par les exonérations de cotisations sociales spécifiques aux outre-mer (52 % des crédits) qui permettent d'alléger le coût du travail pour compenser les surcoûts structurels et les écarts de productivité dans les économies ultramarines.
- En 2027, le budget du ministère des Outre-mer augmente de près de 10 % par rapport à 2026, confirmant une dynamique de long cours (+63 % depuis 2022), recouvrant la préservation des dispositifs de soutien aux ménages et aux entreprises. Les aides aux collectivités récemment affectées par des crises (Nouvelle-Calédonie, Mayotte) montent en puissance, avec en particulier la dévolution d'une subvention exceptionnelle de 200 M€ au Gouvernement de Nouvelle-Calédonie. Les interventions territoriales de l'État (PITE) ultramarines seront rattachées à la mission « Outre-mer », permettant de renforcer la lisibilité de l'action publique en outre-mer et en particulier à Mayotte, tout en favorisant la pleine mise en œuvre de la loi du 11 août 2025 de programmation pour la refondation de Mayotte.

Soutenir la reconstruction des territoires ultramarins face aux crises

Le PLF pour 2027 confirme l'effort consenti en faveur de la **reconstruction et de la relance des territoires ultramarins confrontés aux crises sociales et climatiques** (Nouvelle-Calédonie et cyclones Chido à Mayotte et Garance à La Réunion). Une enveloppe de 284 M€ en autorisations d'engagement (AE) et 353 M€ en crédits de paiement (CP) est ainsi consacrée au **soutien au Gouvernement de Nouvelle-Calédonie et à la relance de l'économie calédonienne**, auxquels s'ajoutent 200 M€ d'avances remboursables portées par le programme 832 « Avances aux collectivités et établissements publics, et à la Nouvelle-Calédonie ».

Parallèlement, le programme 162 « Interventions territoriales de l'État » (« PITE ») sera rattaché à la mission « Outre-mer » afin de renforcer la lisibilité de l'action publique en faveur de Mayotte et de mettre en œuvre la loi du 11 août 2025 de program-

mation pour la refondation de Mayotte. Ce programme est doté de 331 M€ en AE et 283 M€ en CP, dont 307 M€ en AE et 261 M€ en CP **intégralement consacrés au territoire mahorais**.

Au-delà des réponses d'urgence, l'État maintient un haut niveau de **dispositifs exceptionnels pour accompagner les territoires confrontés à des difficultés structurelles**. Le soutien spécifique au conseil départemental de Mayotte est ainsi reconduit à hauteur de 100 M€ en AE et en CP. Enfin, les contrats de redressement en outre-mer (COROM) en cours continueront d'apporter un appui aux communes faisant face à des difficultés financières.

Le **fonds de secours outre-mer (FSOM)** sera enfin maintenu à un haut niveau pour faciliter la réponse rapide aux crises pouvant toucher les territoires ultramarins et assister les populations affectées par des événements climatiques extrêmes.

Consolider les politiques publiques dédiées aux ultramarins

Au-delà des mesures exceptionnelles, l'État consolide les dispositifs de droit commun qui structurent durablement l'action publique en **soutien à l'amélioration des conditions de vie dans les territoires ultramarins**, pour un montant total de 730 M€ de CP, un montant réhaussé permettant la concrétisation des projets engagés. La mission « Outre-mer » constitue ainsi un levier essentiel pour financer les politiques visant à améliorer les conditions de vie en outre-mer : construction et réhabilitation de logements sociaux et résorption de l'habitat insalubre

via la ligne budgétaire unique, dotations pour les constructions scolaires en Guyane, appui aux financements bancaires destiné aux collectivités ou PME ultramarines, ou encore fonds exceptionnel d'investissement pour accompagner les projets d'infrastructures des collectivités territoriales. La génération actuelle des contrats de convergence et de transformation, poursuivra son déploiement. Parallèlement, les dispositifs de mobilité et de continuité territoriale sont maintenus, garantissant aux ultramarins un accès facilité à l'ensemble du territoire.

Favoriser l'emploi et le développement économique dans les territoires ultramarins

En 2027, les **dispositifs d'accès à l'emploi et au développement des compétences dans les territoires ultramarins sont largement préservés**. En particulier, aucune mesure de recentrage n'est proposée par le Gouvernement concernant les exonérations de cotisations sociales prévues par la LODEOM, lesquelles bénéficient également aux entreprises de Mayotte depuis le 1^{er} juillet 2026 ou par la LOPOM.

Les enjeux d'insertion et de formation professionnelle figurent par ailleurs parmi les enjeux structurants du PLF, notamment le **service militaire adapté (SMA)** qui verra une nouvelle compagnie s'installer à Nouméa. Ces moyens permettront de poursuivre l'accompagnement vers l'emploi et de répondre aux besoins en compétences des territoires.

Recherche et enseignement supérieur

Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace

Ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle, énergétique et numérique

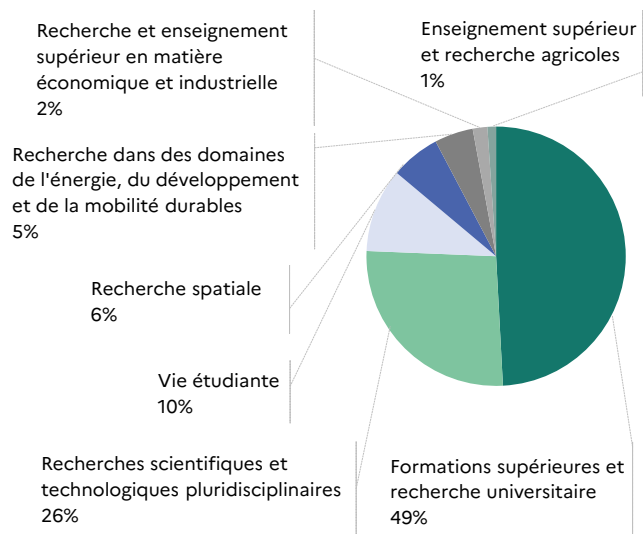
Ministère de la Transition écologique, de la Biodiversité et des Négociations internationales sur le climat et la nature

Ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté alimentaire

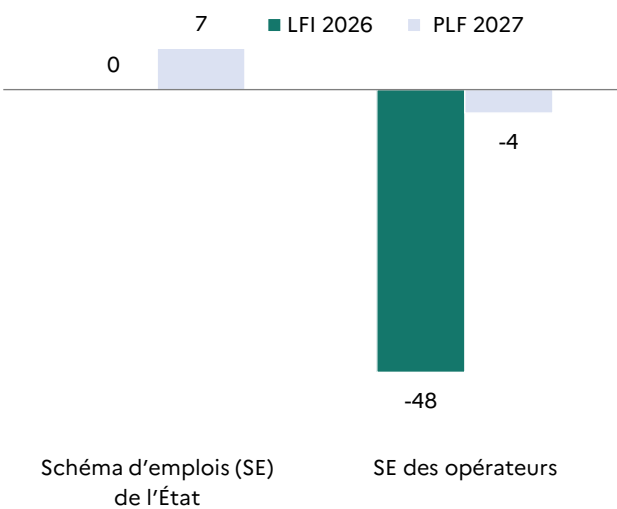
Les moyens de la mission en 2027

Crédits budgétaires : 31,8 Md€ Emplois de l'État : 7 915 ETPT
Taxes affectées plafonnées : 0,5 Md€ Emplois des opérateurs : 249 089 ETPT

Répartition des crédits budgétaires



Évolution des emplois (en ETP)



Crédits budgétaires et taxes affectées plafonnées pour 2027

	LFI 2026 ¹	PLF 2027
Crédits du budget général ²	31,35 Md€	31,83 Md€
Taxes affectées plafonnées	0,49 Md€	0,53 Md€

¹Données au format PLF pour 2027

²Hors contribution directe de l'État aux pensions des fonctionnaires civils et militaires

Présentation de la mission

En 2027, les moyens alloués à la mission « Recherche et enseignement supérieur » sont en hausse de +0,5 Md€ par rapport à la LFI pour 2026. Cette hausse permet notamment de continuer les mesures déjà engagées par la loi de programmation de la recherche, d'offrir un soutien renforcé aux grands opérateurs de recherche notamment au CNRS et d'investir dans les infrastructures et les secteurs stratégiques tels que le spatial ou le nucléaire. La mission conforte également l'autonomie et la responsabilité des établissements d'enseignement supérieur à travers la généralisation des contrats d'objectif et de performance renouvelés, tout en poursuivant la lutte contre la précarité étudiante en finançant l'extension en année pleine du repas à 1 € pour tous les étudiants.

L'effort de stabilisation des emplois des opérateurs se poursuit en 2027. Le plafond d'emplois des opérateurs de la mission s'élève ainsi à 249 089 ETPT.

Poursuivre la mise en œuvre de la loi de programmation de la recherche

Le budget 2027 poursuit la **mise en œuvre des mesures déjà engagées de la loi de programmation de la recherche (LPR) 2021-2030**, après une augmentation du budget cumulé consacré à la recherche de plus de 6 Md€ entre 2021 et 2025.

Les moyens supplémentaires issus de la LPR permettent de poursuivre la **revalorisation de la rémunération des jeunes chercheurs** et de stabiliser les financements de la **recherche sur appels à projets**.

Les crédits pour **l'investissement en faveur de la création ou la rénovation des grandes infrastructures de recherche nationales et internationales** sont en hausse. Le budget intègre également un redressement de la trajectoire financière du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) à hauteur de 110 M€. Enfin, le Gouvernement poursuit une **trajectoire d'investissement ambitieuse** dans le secteur spatial, en cohérence avec les orientations de la **Stratégie nationale spatiale** et les engagements pris au niveau européen.

Lutter contre la précarité étudiante

Afin de lutter contre la **précarité étudiante**, le Gouvernement poursuit son soutien aux étudiants et notamment aux plus modestes. Le repas à 1 € est généralisé à l'ensemble des étudiants dans les restaurants universitaires. En 2027, une **enveloppe complémentaire de 93 M€, portant le total de la mesure à 143 M€**, permettra de financer l'extension en année pleine de cette mesure.

Le Gouvernement renforce également **l'offre de restauration à tarif modéré dans les territoires qui**

ne disposent pas de restaurant universitaire à proximité en sécurisant une enveloppe pour développer de nouvelles conventions avec des structures partenaires, continuer de déployer la **Carte d'aide à la restauration étudiante (Care)**.

Enfin, des moyens sont consacrés au **logement étudiant**, avec la poursuite des opérations de **réhabilitation et de modernisation des résidences universitaires**.

Soutenir la recherche en matière de nucléaire

Dans un contexte de relance du nucléaire, l'État réaffirme son soutien à la recherche.

Les activités de recherche et développement (R&D) dans le nucléaire portées par le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA) bénéficient en 2027 de moyens renforcés (+15 M€). Par ailleurs, les crédits concourant au financement des opérations d'assainissement et démantèlement (A&D) des installations du CEA sont

en hausse afin d'accompagner le déroulement de ces chantiers complexes (+50 M€).

Enfin, le PLF pour 2027 prévoit la poursuite du soutien de l'État à la construction du réacteur Jules Horowitz (RJH), un réacteur de recherche visant à répondre aux besoins du nucléaire civil et de défense, avec le rehaussement de la fiscalité affectée au projet (+40 M€).

Assurer le maintien et l'adaptation de l'appareil de formation aux besoins de la nation

Après la signature des premiers contrats d'objectifs, de moyens et de performance (COMP) rénovés dans les deux régions préfiguratrices en juillet 2026, le **Gouvernement poursuit la généralisation de ces contrats en 2027** pour conforter l'autonomie et la responsabilisation des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, en adaptant davantage l'allocation des moyens aux stratégies des établissements et aux territoires.

Les **investissements immobiliers poursuivent également leur dynamique**. En particulier, la construction du Campus hospitalo-universitaire de Saint-Ouen Grand-Paris-Nord va monter en charge. Une part significative des engagements contractés par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace dans le cadre des contrats de plan État-Région (CPER) va se concrétiser.

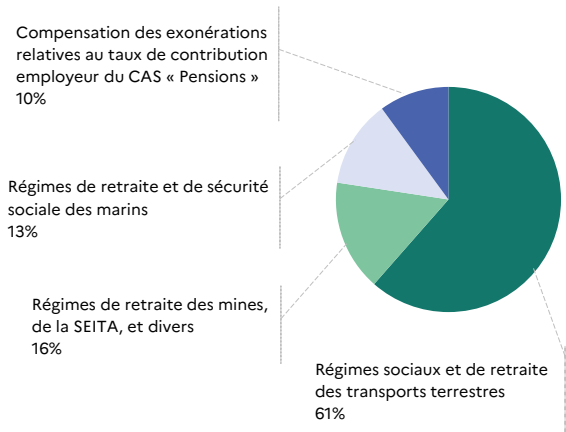
Régimes sociaux et de retraite

Ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle, énergétique et numérique

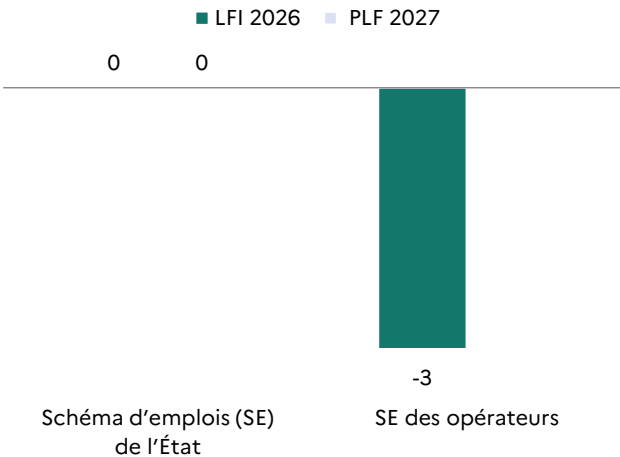
Les moyens de la mission en 2027

Crédits budgétaires : 6,3 Md€ Emplois des opérateurs : 283 ETPT

Répartition des crédits budgétaires



Évolution des emplois (en ETP)



Crédits budgétaires pour 2027

	LFI 2026 ¹	PLF 2027
Crédits du budget général ²	6,07 Md€	6,27 Md€

¹Données au format PLF pour 2027
²Hors contribution directe de l'État aux pensions des fonctionnaires civils et militaires

Présentation de la mission

- Les régimes de retraite subventionnés par la mission « Régimes sociaux et de retraite » sont pour la plupart anciens et antérieurs à la création de la sécurité sociale, et sont généralement des « régimes spéciaux » au sens de l'article L. 711-1 du code de la sécurité sociale. Il s'agit principalement des régimes de retraite des agents du cadre permanent de la SNCF et des agents du cadre permanent de la RATP, du régime social des marins, et du régime des anciens mineurs, ainsi que de plusieurs autres petits régimes fermés.
- La mission « Régimes sociaux et de retraite » compense le régime général de la sécurité sociale à hauteur de la dépense supplémentaire pour le régime général que représente l'équilibrage des régimes fermés. La compensation par crédits budgétaires permet d'une part d'apporter une information transparente au Parlement. Elle permet d'autre part d'ajuster chaque année à l'euro près la charge, à long terme décroissante, que représente pour le régime général l'équilibrage des régimes spéciaux fermés.

Principales évolutions prévues pour 2027

À compter de 2027, le programme 195 « Régimes de retraite des mines, de la SEITA, et divers » intégrera la subvention d'équilibre du **Conseil économique social et environnemental (CESE)**.

Chaque année, la Caisse nationale des industries électriques et gazières (CNIEG) règle pour le compte de l'État les pensions fondées sur les services accomplis par les agents français des établissements publics, offices d'électricité et du gaz, d'Algérie, du Maroc et de Tunisie qui lui sont remboursées par le ministère chargé de l'énergie, sur la base des montants versés l'année précédente. **Dans une logique de cohérence et de lisibilité, ces crédits, anciennement portés par le programme 174 « Énergie, climat et après-mines » seront supportés par le programme 195 à compter de 2027.**

Par ailleurs, un nouveau programme, le programme 196 « Compensation des exonérations relatives au

taux de contribution employeur du CAS « Pensions » », est créé sur la mission. Il sera destiné à porter une subvention qui alimentera le programme 741 « Pensions civiles et militaires de retraite et allocations temporaires d'invalidité » du compte d'affectation spéciale (CAS) « Pensions », au titre des exonérations partielles de taux de contribution employeur du CAS « Pensions » dont bénéficient certains employeurs de fonctionnaires civils. **Il permet ainsi de retracer l'effort financier consenti par l'État au titre de ces exonérations.**

Enfin, une mesure d'économie est intégrée afin de **préserver les marges de manœuvre du futur Gouvernement**, en cohérence avec les dispositions du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2027 destinées à ralentir la progression des pensions de retraite.

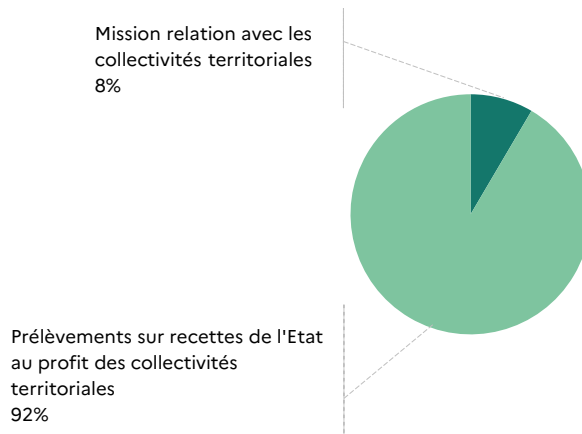
Concours financiers de l'État aux collectivités territoriales

Ministère de l'Aménagement du territoire et de la Décentralisation

Les moyens de la mission en 2027

Crédits budgétaires : 4,0 Md€ Prélèvements sur recettes : 43,1 Md€

Répartition des crédits



Crédits pour 2027

	LFI 2026 ¹	PLF 2027
Prélèvements sur recettes au profit des collectivités	44,81 Md€	43,10 Md€
<i>dont dotation globale de fonctionnement (DGF)</i>	27,39 Md€	27,54 Md€
<i>dont fonds de compensation de la TVA (FCTVA)</i>	7,87 Md€	5,87 Md€
Mission « Relations avec les collectivités territoriales »	3,96 Md€	3,99 Md€
Total des concours financiers	48,77 Md€	47,09 Md€

¹Données au format PLF pour 2027

Présentation de la mission

Les concours financiers de l'État aux collectivités territoriales se composent de deux ensembles :

- les prélèvements sur recettes de l'État (PSR) au profit des collectivités territoriales ;
- les crédits du budget général relevant de la mission « Relations avec les collectivités territoriales » (RCT).

Ces concours sont maintenus à haut niveau dans le présent PLF. Ils représentent près d'un cinquième des recettes totales des collectivités (près de 300 Md€) et un tiers des transferts financiers élargis de l'État aux collectivités qui s'élèvent à 156 Md€. Les principaux changements opérés par le présent PLF comportent une hausse de la DGF (+150 M€), la création de fonds de soutien exceptionnels pour les communes et départements, une nouvelle dotation rurale, une hausse des dotations d'investissement, ainsi qu'une réforme de verdissement du FCTVA. Tout en associant les collectivités territoriales à l'effort national de maîtrise des comptes publics, ces mouvements traduisent le souci d'un effort juste, équitablement réparti et d'un soutien renforcé aux collectivités plus fragiles.

Ainsi, en 2027, les ressources totales des collectivités territoriales devraient progresser au rythme de l'inflation, soit une hausse de 5 Md€ après prise en compte de leur contribution à l'effort national.

Synthèse des concours financiers de l'État aux collectivités territoriales

Les concours financiers de l'État à destination des collectivités territoriales s'élèvent à **47,1 Md€ en CP en 2027**.

Les crédits budgétaires de la mission « Relations avec les collectivités territoriales » sont en hausse de 32 M€ et plusieurs PSR demeurent dynamiques. Ainsi, après la stabilisation de son montant en 2026, le Gouvernement propose une nouvelle augmentation de la **dotation globale de fonctionnement (DGF), à hauteur de 150 M€**, portant son montant à 27,6 Md€. Pour rappel, entre 2023 et 2025,

l'État a abondé la DGF à hauteur de près de 0,8 Md€ au total. La hausse de la DGF contribuera à renforcer la péréquation verticale au profit des territoires les plus fragiles.

La baisse du montant des concours financiers de 1,16 Md€ à périmètre courant par rapport à loi de finances initiale pour 2026 tient principalement au verdissement du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA), conduisant à une baisse de taux pour certaines dépenses à hauteur de 2 Md€.

Renforcer le soutien de l'État au profit des territoires, en particulier les plus fragiles

L'effort demandé à l'ensemble des collectivités territoriales sera ajusté pour accompagner les collectivités les plus fragiles ou confrontées à des événements exceptionnels et apporter un soutien ciblé à l'investissement local.

En outre, le PLF pour 2027 prévoit une enveloppe budgétaire non pérenne de 100 M€, visant à soutenir à titre exceptionnel en 2027 les départements et les collectivités à statut particulier exerçant des compétences départementales. Cette aide de l'État est destinée aux collectivités en difficulté ayant déjà engagé des efforts significatifs et mis en place des mesures de redressement.

Le PLF pour 2027 crée une nouvelle dotation budgétaire pour les communes rurales de faible densité à hauteur de 50 M€. Elle amorce une réforme des finances locales pour mieux reconnaître les charges spécifiques des communes liées à la préservation d'espaces non artificialisés, notamment agricoles,

naturels ou forestiers. La dotation de soutien aux communes pour les aménités rurales est maintenue au haut niveau de 2026 (110 M€). Après sa réforme en 2026, l'appui de l'État aux collectivités faisant face aux événements naturels est sanctuarisé, via la DSEC, au même niveau que 2026 (75 M€ en AE).

Le soutien à l'investissement des collectivités est rehaussé avec une augmentation de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) à hauteur de 200 M€ pour atteindre 420 M€.

Enfin, les communes contributrices à la contribution progressive à l'effort budgétaire (CPEB) et confrontées à une dégradation de leur situation financière pourront bénéficier d'une **aide via le fonds de soutien exceptionnel dédié**, rattaché au programme 122 « Concours spécifiques et administration », à hauteur de 50 M€ lorsqu'elles sont soumises à des aléas affectant leur gestion (intempéries, etc.).

Associer les collectivités territoriales à l'effort collectif de redressement des comptes publics

Les collectivités territoriales seront associées à l'effort de redressement des comptes publics en 2027. Cet effort sera rendu possible principalement par **un verdissement du FCTVA** et par **l'institution d'une contribution progressive à l'effort budgétaire (CPEB)** pour un montant prévisionnel de 2,5 Md€. Ce dispositif nouveau concernera une majorité de collectivités territoriales, tout en prévoyant des exonérations ciblées pour préserver notamment les plus fragiles et la ruralité. Il reposera sur les principes d'équité de progressivité et de lisibilité.

D'autres leviers seront mobilisés pour faire contribuer les collectivités à l'effort en 2027. Le PLF prévoit notamment de contenir la dynamique des fractions de TVA versées au bloc communal et aux départements et d'étaler les reversements restants du DILICO sur cinq années au lieu de trois. Par ailleurs, le texte prévoit une clarification des compétences entre l'État et les régions, laquelle conduit à concentrer les financements de l'État sur les compensations dues au titre des compétences transférées au bloc régional.

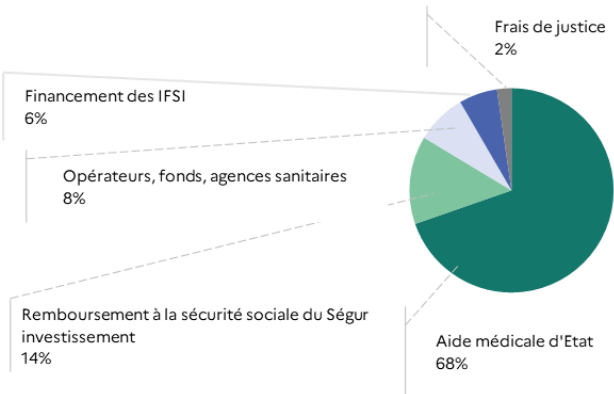
Santé

Ministère de la Santé, des Familles, de l'Autonomie et des Personnes handicapées

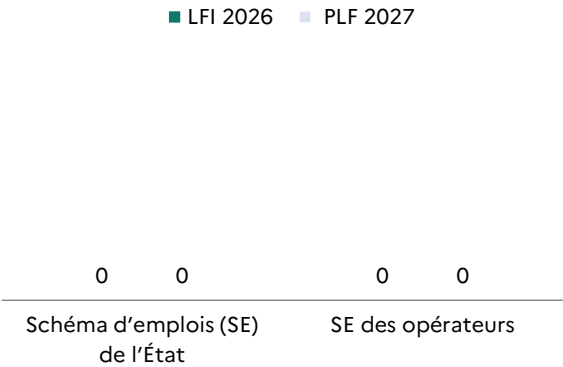
Les moyens de la mission en 2027

Crédits budgétaires : 1,8 Md€
Emplois des opérateurs : 137 ETPT

Répartition des crédits budgétaires



Évolution des emplois (en ETP)



Crédits budgétaires et taxes affectées plafonnées pour 2027

	LFI 2026 ¹	PLF 2027
Crédits du budget général ²	1,88 Md€	1,77 Md€

¹Données au format PLF pour 2027
²Hors contribution directe de l'État aux pensions des fonctionnaires civils et militaires

Présentation de la mission

- Le ministère de la Santé, des Familles, de l'Autonomie et des Personnes handicapées met en œuvre une politique globale de santé publique et d'accès aux soins dont les objectifs sont de développer la stratégie de prévention, d'assurer la sécurité sanitaire et d'organiser une offre de soins de qualité sur l'ensemble des territoires.
- Les contributions du ministère à l'aide médicale de l'État restent stables (1,2 Md€) et représentent 68 % des crédits de la mission.
- Le programme 379 finance le reversement à la sécurité sociale de la part de l'enveloppe de la facilité pour la relance et la résilience (FRR) destinée à financer le volet « Investissement » du Ségur.
- Les autres composantes de la mission sont principalement consacrées au financement d'opérateurs, aux dépenses de prévention ainsi qu'au pilotage de la politique de santé publique et à la modernisation de l'offre de soins. La baisse des crédits de la mission correspond aux places non occupées dans les instituts de formation d'infirmières (IFSI) ainsi qu'au débasage du versement aux Régions de crédits d'investissement.

Assurer l'accès aux soins aux personnes en situation irrégulière dans une visée sanitaire et humanitaire

L'aide médicale de l'État (AME) permet la prise en charge médicale des personnes en situation irrégulière résidant en France depuis plus de trois mois, dont les ressources sont faibles et qui n'ouvrent pas droit à la couverture du système de droit commun. Ce dispositif contribue à préserver l'ensemble de la population de risques épidémiologiques et sanitaires.

Les crédits inscrits en PLF pour 2027 sont stables à 1,2 Md€ (dont 1,1 Md€ au titre de l'AME de droit commun et 0,1 Md€ au titre des soins urgents et vitaux pour les personnes qui ne peuvent justifier d'un droit à l'AME).

Ces crédits tiennent compte de **l'effet des mesures mises en œuvre depuis plusieurs années et renforcées par deux décrets du 6 février 2026 en vue de renforcer les contrôles et la lutte contre les abus et détournements de cette prestation** : révision de la

liste des justificatifs acceptés par les caisses primaires d'assurance maladie lors de l'instruction d'une demande d'AME, pour demander désormais comme justificatifs de l'identité du demandeur des documents comportant des photographies d'identité ; autorisation de l'ensemble des agents publics de l'État chargés d'instruire des demandes de visa à consulter le traitement de données relatif à l'AME pour empêcher l'octroi de visa à des personnes qui bénéficieraient d'un droit à l'AME en cours, susceptible de laisser supposer qu'elles ont besoin d'être soignées en France et souhaitent une prise en charge de leurs frais de santé.

Ainsi, les dispositifs de contrôle et de lutte contre la fraude sont renforcés afin de s'assurer que les droits sont ouverts à bon escient, et pour lutter contre les détournements de ce dispositif.

Contribuer au plan national de relance et de résilience

La mission « Santé » porte **des crédits au titre du Ségur de l'investissement**, qui correspond au volet santé du plan national de relance et de résilience (PNRR).

L'enveloppe totale allouée à la France par l'Union européenne au titre de la facilité de relance et de résilience (FRR) était de 39,4 Md€.

Conformément à l'article 11 du règlement FRR, l'enveloppe globale FRR allouée à la France a été ajustée

en juin 2022 et s'élève désormais à 40,3 Md€ après déduction des charges administratives et révision en fonction de la croissance économique des États membres.

Les versements de la partie PNRR permettront de couvrir en pluriannuel les engagements pris au titre du Ségur Investissement, à hauteur de 5,7 Md€.

Soutenir le renforcement de la prévention et la modernisation de l'offre de soins

La **politique de prévention en santé** permet de soutenir plusieurs actions, notamment le plan chlordécone, le plan national santé environnement, la stratégie nationale de l'alimentation, de la nutrition et du climat, ainsi que les systèmes d'information de santé publique (système de signalement et de suivi des crises sanitaires par exemple).

S'agissant de **l'Institut national du cancer (INCa)**, l'un des deux opérateurs de l'État cofinancés sur ce programme, la diminution de 2,5 M€ en 2027 de la subvention versée à l'institut traduit les efforts menés par celui-ci en partie sur le périmètre de ses dépenses de communication. L'augmentation de son plafond d'emplois à hauteur de 5 ETPT vise à pérenniser les emplois dédiés à **l'unification du pilotage et des données des registres des cancers**.

L'État poursuivra en 2027 son soutien au **financement du fonctionnement des places supplémentaires de formations soignantes ouvertes dans les instituts de formation en soins infirmiers (IFSI)**. Depuis 2021, près de 1 Md€ ont été versés aux Régions afin de soutenir la création de places au sein des IFSI et des instituts de formation d'aides-soignants (IFAS).

Enfin, s'agissant de **l'Agence de santé de Wallis-et-Futuna**, la stabilisation de sa dotation dans le PLF pour 2027 se traduit par des économies visant à maîtriser les coûts de fonctionnement de l'agence, au moyen d'une réduction du coût moyen des évacuations sanitaires et d'un pilotage renforcé de sa masse salariale. L'agence de santé devant engager la mise en œuvre de son plan directeur immobilier, tant sur Futuna que sur Wallis, près de 5 M€ en AE et CP sont prévus dans le PLF pour 2027.

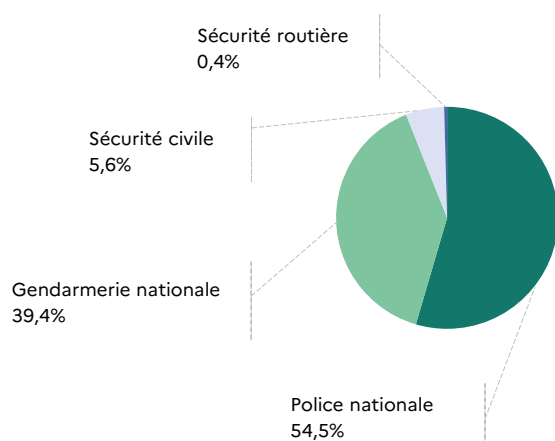
Sécurités

Ministère de l'Intérieur

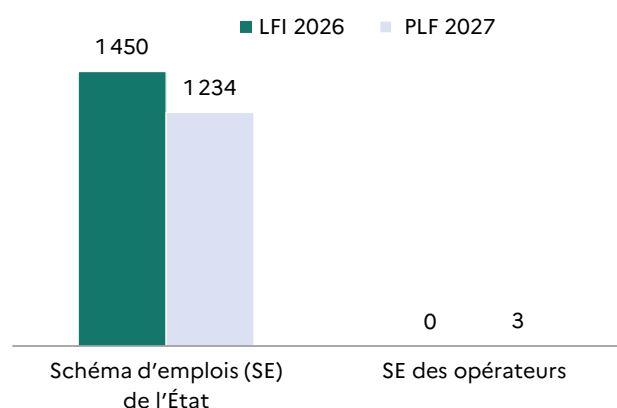
Les moyens de la mission en 2027

Crédits budgétaires : 18,2 Md€ Emplois de l'État : 261 603 ETPT
 Emplois des opérateurs : 318 ETPT

Répartition des crédits budgétaires



Évolution des emplois (en ETP)



Crédits budgétaires pour 2027

	LFI 2026 ¹	PLF 2027
Crédits du budget général ²	17,59 Md€	18,20 Md€

¹Données au format PLF pour 2027

²Hors contribution directe de l'État aux pensions des fonctionnaires civils et militaires

Présentation de la mission

- La mission « Sécurités » concourt aux actions du ministère de l'Intérieur visant à assurer la sécurité intérieure, notamment prévenir et lutter contre le terrorisme et contre toutes les formes de délinquance, garantir la protection des Français face aux risques naturels et anthropiques, maintenir les capacités de gestion des crises et lutter contre l'insécurité routière.
- Le PLF pour 2027 prévoit à nouveau un renforcement sensible des effectifs à hauteur de +1 234 ETP, confirmant l'augmentation de 2026.
- En 2027, les crédits de la mission augmenteront de 607 M€ par rapport à la LFI pour 2026, soit une croissance supérieure à la hausse prévue par la loi de programmation du ministère, portée par la hausse de +25 % des moyens nationaux de la sécurité civile, et les renforts humains et matériels de la police et de la gendarmerie, démontrant la priorité accordée à ces politiques dans un contexte budgétaire contraint.

Augmenter les moyens pour la sécurité intérieure

Après une hausse des effectifs en 2026 de +1 450 ETP, **le budget 2027 prévoit une nouvelle augmentation avec la création de +1 234 emplois.**

Les crédits de la mission augmentent **de 607 M€** en comparaison à 2026, ce qui représente une hausse de +3,5 %, pour faire face aux attentes importantes en matière de sécurité intérieure de la part des citoyens.

L'objectif est notamment le renforcement de la filière investigation afin d'intensifier la lutte contre les violences sexistes et sexuelles portées par la proposition de loi intégrale, la lutte contre la criminalité organisée et le narcotrafic y compris dans les outre-mer et particulièrement dans le cadre du plan Antilles-Guyane, et la lutte contre l'immigration illégale.

Les crédits de masse salariale ouverts en 2027 intègrent l'impact des mesures exceptionnelles prises depuis 2022 en faveur de la rémunération des

agents de la police nationale, de la gendarmerie nationale et de la sécurité civile. Ces mesures statutaires et indemnitaires visent à reconnaître l'engagement des forces de sécurité intérieure sur le terrain et au service des citoyens.

Hors dépenses de personnel, les crédits ouverts permettront de consolider les efforts engagés depuis les exercices précédents sur l'amélioration des conditions de travail des forces de sécurité, notamment, avec l'acquisition de 23 hélicoptères supplémentaires pour la gendarmerie nationale, de véhicules et d'équipements opérationnels, le lancement du marché de partenariat public – privé pour la rénovation du site de la gendarmerie nationale à Satory, ou encore les outils numériques.

Les programmes de la mission « Sécurités » participeront à l'effort budgétaire engagé en faveur de la maîtrise des finances publiques, à travers notamment une réflexion sur la mutualisation des moyens opérationnels aériens.

Une priorité affirmée sur la hausse des moyens de la sécurité civile

L'adaptation au changement climatique impose une hausse significative des moyens de la sécurité civile pour faire face à des événements dont le nombre et l'intensité sont de plus en plus importants.

À cet égard, **les moyens nationaux de la sécurité civile auront doublé par rapport à 2017 pour atteindre 1 Md€ au sein du PLF pour 2027.** Par rapport à 2026, ces moyens augmentent de près de 219 M€, soit +25 %. En appui direct des collectivités territoriales, ces moyens supplémentaires visent à renforcer la capacité de lutte contre les

feux de forêts en France métropolitaine et outre-mer à la fois sur la détection et le soutien aux services départementaux d'incendie et de secours (SDIS).

Par ailleurs, l'accent sera aussi mis sur les capacités aériennes, à la fois en augmentant les locations saisonnières et en renforçant le maintien en condition opérationnelle et l'acquisition d'équipements pour les brigades d'instruction de sécurité civile. Enfin, un soutien significatif à l'ANSC dans le cadre du développement du produit NexSIS est apporté.

Poursuivre les chantiers de modernisation, numériques notamment

Pour la **police nationale**, les dépenses de fonctionnement et d'investissement permettront notamment d'accompagner la montée en puissance des filières investigation et renseignement, grâce au développement des applicatifs ainsi qu'aux outils de communication sécurisée (Réseau radio du futur, Néo). En ce qui concerne la **gendarmerie nationale**, les efforts déployés en 2026 en matière d'investissement immobilier seront maintenus,

afin de réhabiliter le parc domanial et construire de nouvelles casernes, en complément du lancement de l'opération d'envergure de réhabilitation complète du plateau de Satory. Les crédits consacrés à la **sécurité routière** sont maintenus pour soutenir les actions de sensibilisation à la sécurité routière, et poursuivre la modernisation du système d'information, notamment la plateforme RdvPermis et le livret numérique de formation.

Solidarité, insertion et égalité des chances

Ministère du Travail et des Solidarités

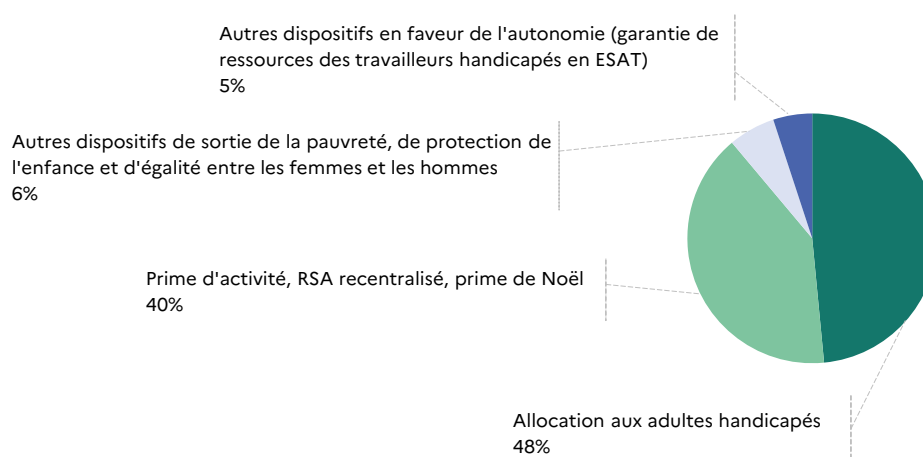
Ministère de la Santé, des Familles, de l'Autonomie et des Personnes handicapées

Ministère chargé de l'Égalité entre les femmes et les hommes et de la Lutte contre les discriminations

Les moyens de la mission en 2027

Crédits budgétaires : 32,2 Md€

Répartition des crédits budgétaires



Crédits budgétaires pour 2027

	LFI 2026 ¹	PLF 2027
Crédits du budget général ²	31,28 Md€	32,19 Md€

¹Données au format PLF pour 2027

²Hors contribution directe de l'État aux pensions des fonctionnaires civils et militaires

Présentation de la mission

- La mission « Solidarité, insertion et égalité des chances » (SIEC) finance les politiques publiques destinées à lutter contre la pauvreté, réduire les inégalités, protéger les personnes vulnérables et promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes. Elle vise notamment à renforcer l'accès aux droits et l'efficacité des dispositifs d'accompagnement.
- Plus de 94 % des crédits de la mission financent des prestations sociales dites « de guichet » : allocation aux adultes handicapés (AAH), prime d'activité, revenu de solidarité active (RSA) recentralisé, prime de Noël, garantie des ressources des travailleurs handicapés, aide à l'insertion sociale et professionnelle, aide d'urgence aux victimes de violences conjugales et aide à la vie familiale et sociale.
- La dépense au titre de l'allocation aux adultes handicapés, en hausse de 750 M€ à 15,5 Md€ par rapport à la loi de finances initiale pour 2026, représente la plus dynamique des dépenses de la mission ; elle reflète ainsi l'indexation de la prestation sur l'inflation, mais également la hausse tendancielle du nombre de ses bénéficiaires, accélérée suite à la déconjugalisation de la prestation à compter de 2023.

Soutenir les plus vulnérables et accompagner les travailleurs aux revenus modestes

La mission consacrera plus de 30,3 Md€ au financement de prestations sociales diverses (allocation aux adultes handicapés, prime d'activité, RSA re-centralisé, prime de Noël, aide universelle d'urgence aux victimes de violences conjugales, garantie de ressources des travailleurs handicapés, aide à l'insertion sociale et professionnelle, aide à la vie familiale et sociale).

Cette trajectoire prend en compte la progressive convergence du montant des prestations sociales à Mayotte, à la suite de la loi du 11 août 2025 de programmation pour la refondation de Mayotte. Celle-ci a été amorcée en 2026 avec le rehaussement du montant forfaitaire de la prime d'activité et s'étalera pour l'ensemble des prestations jusqu'en 2031.

Le PLF pour 2027 prévoit une dérogation exceptionnelle à la revalorisation automatique de la prime d'activité sur l'inflation, tout en prévoyant la faculté pour le pouvoir réglementaire de revenir sur cette dérogation. En parallèle, la réforme mise en œuvre par la LFI pour 2026, qui a renforcé le pouvoir d'achat des travailleurs modestes, avec une hausse moyenne de 50 euros par mois du bonus individuel de la prime d'activité continuera à se déployer. Les montants de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) et du RSA demeureront indexés sur l'inflation.

La montée en charge de l'aide universelle d'urgence pour les victimes de violences conjugales, créée par la loi du 28 février 2023, se poursuivra en 2027.

Poursuivre le soutien au handicap et lutter contre les maltraitances

La dépense d'allocation aux adultes handicapés poursuit sa progression en lien avec l'augmentation du nombre de bénéficiaires, ainsi que les effets durables de la « déconjugalisation » depuis le 1^{er} octobre 2023 et les revalorisations exceptionnelles intervenues depuis 2017. Des rendez-vous continueront également d'être déployés dans les maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) pour les premières demandes d'AAH2 ainsi que pour les renouvellements, afin d'améliorer l'efficacité de l'accès à la prestation et son attribution au « juste droit ».

L'enveloppe dédiée à la garantie de rémunération pour les travailleurs handicapés continuera de progresser sous l'effet de la revalorisation du SMIC.

La politique de lutte contre la maltraitance sera renforcée avec la poursuite de la stratégie nationale de lutte contre les maltraitances (2024-2027). En complément du déploiement du nouveau numéro vert, les centres téléphoniques Alma verront leurs missions repositionnées sur l'accompagnement des victimes et la coordination entre acteurs institutionnels et réseau associatif.

Lutter contre la pauvreté et protéger les enfants

Les moyens du Pacte des solidarités dédiés au dispositif de tarification sociale des cantines – qui permet de proposer des repas à 1 € ou moins aux enfants de familles modestes – augmenteront de 14 M€ en 2027 afin d'accompagner son déploiement sur l'ensemble du territoire.

Les crédits dédiés à l'aide alimentaire seront également renforcés à hauteur de 10 M€ afin de renforcer le soutien aux associations au niveau local.

En 2027, en appui des départements dont c'est la compétence, l'État poursuivra l'amélioration de la prise en charge dans les structures de l'aide sociale

à l'enfance (ASE) à travers une nouvelle enveloppe de prêts bonifiés assurés par la Caisse des dépôts et consignations permettant la rénovation des bâtiments ainsi que par une augmentation des crédits dédiés au développement des systèmes d'information de la protection de l'enfance (1,8 M€).

Par ailleurs, l'État poursuivra son accompagnement financier, pour un total de 89 M€ en 2027, des collectivités autorités organisatrices de l'accueil du jeune enfant, dans le cadre du Service public de la petite enfance mis en place depuis le 1^{er} janvier 2025.

Sport, jeunesse et vie associative

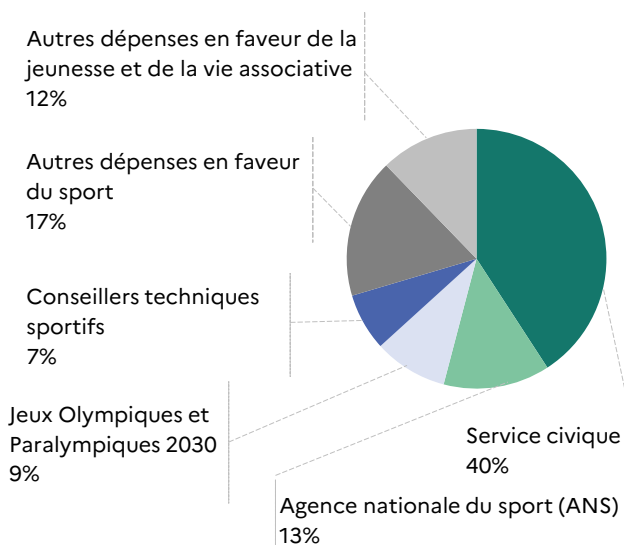
Ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative

Les moyens de la mission en 2027

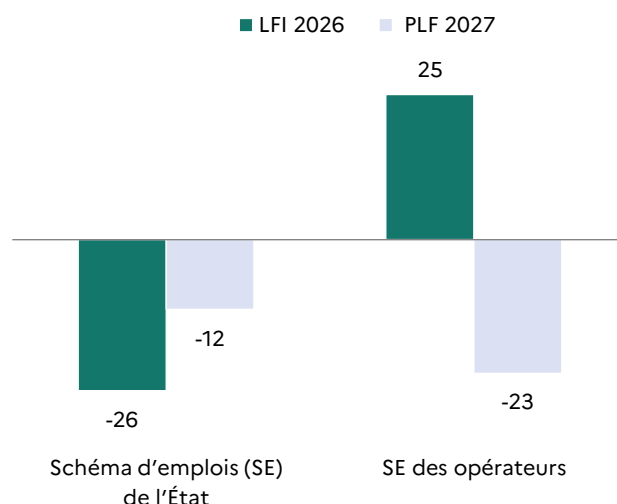
Crédits budgétaires : 1,2 Md€
Taxes affectées plafonnées : 0,2 Md€

Emplois de l'État : 1 412 ETPT
Emplois des opérateurs : 679 ETPT

Répartition des crédits budgétaires



Évolution des emplois (en ETP)



Crédits budgétaires et taxes affectées plafonnées pour 2027

	LFI 2026 ¹	PLF 2027
Crédits du budget général²	1,22 Md€	1,21 Md€
Taxes affectées plafonnées	0,24 Md€	0,24 Md€

¹Données au format PLF pour 2027

²Hors contribution directe de l'État aux pensions des fonctionnaires civils et militaires

Présentation de la mission

La mission « Sport, jeunesse et vie associative » représente 1,2 Md€ de crédits consacrés par l'État aux politiques publiques en matière de sport, de jeunesse et de vie associative et 0,2 Md€ de taxes affectées à l'Agence nationale du sport. Ces politiques, partenariales avec les collectivités territoriales, sont principalement conduites, pour l'État, par le ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative et par ses opérateurs.

La programmation retenue par le Gouvernement poursuit trois objectifs majeurs :

- favoriser l'engagement de la jeunesse et l'action associative (638 M€) ;
- développer la pratique sportive et soutenir le sport de haut-niveau (701 M€ dont 240 M€ de taxes affectées) ;
- assurer la bonne organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver des Alpes 2030 (112 M€).

Favoriser l'engagement de la jeunesse et l'action associative

Le service civique sera doté de 0,5 Md€ en 2027 et permettra d'accueillir jusqu'à 135 000 volontaires en mission de service civique. Facteur d'insertion pour les jeunes à travers leur engagement, le service civique leur permet de développer leurs compétences et de faire émerger une génération de citoyens engagés. En 2027, le service civique aura pour ambition de répondre encore davantage aux besoins et aux aspirations des jeunes et des organismes, au travers notamment de la poursuite de la mise en œuvre du service civique écologique.

Le mentorat (dispositif « 1 jeune, 1 mentor »), déployé depuis 2021, se poursuit et bénéficiera d'une enveloppe de **25,5 M€**. Ce dispositif répond à la volonté de mieux accompagner les jeunes, notamment ceux en situation de fragilité, tout en permettant de renforcer les solidarités entre les générations et les territoires, et de s'enrichir des diversités sociales. En 2025, près de 140 000 jeunes ont été accompagnés, avec un ciblage plus précis sur les jeunes ayant le moins d'opportunités.

Par ailleurs, le PLF prévoit un renforcement des **moyens de contrôle** au travers des recrutements au sein des cellules Signal Sport et cellule Signalements en Accueils collectifs de mineurs (ACM).

Enfin, le soutien aux associations est conforté. **27 M€ de crédits budgétaires seront dédiés au Fonds de développement de la vie associative (FDVA)**, destiné à accompagner le secteur associatif, tant à l'échelle locale que nationale. Plus de 30 M€ issus de comptes bancaires en déshérence seront également mobilisés, permettant de doter le FDVA de plus de 60 M€ au total en 2027, soit le même niveau qu'en 2026. Le FDVA est le principal outil de soutien de l'État aux petites associations locales, avec plus de 25 000 subventions par an, destinées à participer au financement de formations des bénévoles, au fonctionnement des associations ou à la mise en œuvre de projets ou d'activités qu'elles créent en faveur du développement de nouveaux services à la population.

Développer la pratique sportive et soutenir le sport de haut niveau

Les crédits en faveur de l'Agence nationale du sport (ANS) seront portés à 404 M€, dont 240 M€ de taxes affectées. D'une part, l'État poursuit son soutien en faveur du développement des pratiques sportives, en direction des publics, territoires ou thématiques prioritaires, au plan national et territorial. D'autre part, il conforte son appui au sport de haut niveau au moyen de la poursuite du financement d'équipements innovants et de haute performance dans la perspective des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver des Alpes 2030, ainsi que du soutien financier aux fédérations sportives dans la préparation et la participation aux grandes compétitions sportives.

Le dispositif **Pass'Sport**, créé en 2021 et ayant déjà été délivré plus de 5,7 millions de fois, est quant à lui transféré au réseau des caisses d'allocations familiales, permettant de capitaliser sur leur connaissance des besoins spécifiques des jeunes dans une approche territorialisée, aux côtés des collectivités locales.

Enfin, le ministère poursuivra ses actions à destination des **publics prioritaires** (étudiants ou encore personnes en situation de handicap), notamment au travers du déploiement à horizon 2030 des stratégies nationales « Sport-Santé » et « Sport et Handicap ».

Préparer les Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver des Alpes 2030

La Société pour la livraison des ouvrages olympiques (SOLIDEO) Alpes 2030 bénéficiera de 62 M€ destinés à couvrir, aux côtés des collectivités territoriales, les dépenses d'investissement relatives aux opérations olympiques et ses dépenses de fonctionnement.

La contribution de l'État au Comité d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques (COJOP) des Alpes 2030 s'élèvera à 51 M€, conformément

au budget 2026-2027 du comité adopté en juin 2026 et sera dédiée à la préparation des différents sites d'accueil des compétitions par les équipes opérationnelles du comité d'organisation, ainsi qu'au recrutement de nouveaux collaborateurs. La totalité des autorisations d'engagement à destination du COJOP 2030 ayant été ouvertes en loi de finances initiale (LFI) pour 2025 et 2026, aucune nouvelle ouverture n'est prévue en PLF pour 2027.

Transformation et fonction publiques

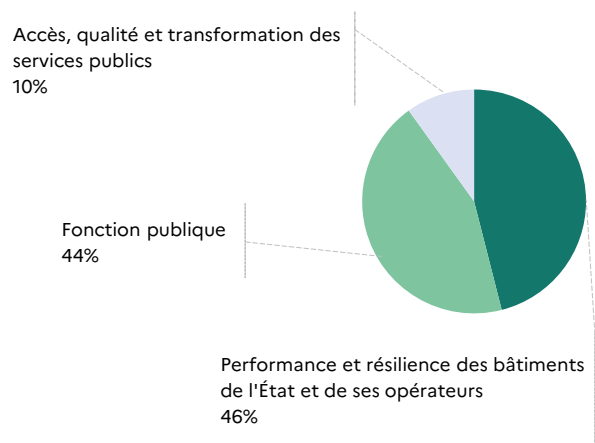
Ministère de l'Action et des Comptes publics

Ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle, énergétique et numérique

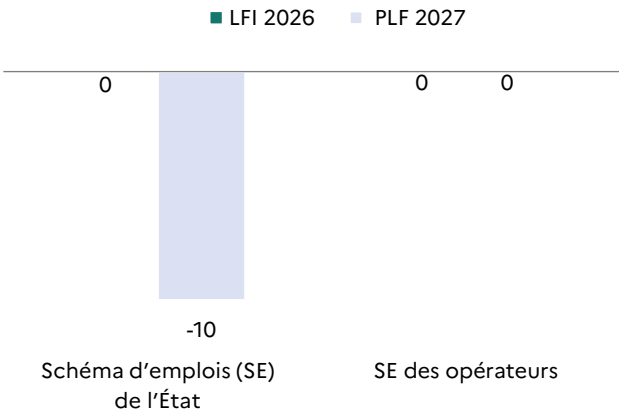
Les moyens de la mission en 2027

Crédits budgétaires : 0,5 Md€ Emplois de l'État : 239 ETPT
Emplois des opérateurs : 749 ETPT

Répartition des crédits budgétaires



Évolution des emplois (en ETP)



Crédits budgétaires et taxes affectées plafonnées pour 2027

	LFI 2026 ¹	PLF 2027
Crédits du budget général ²	0,49 Md€	0,51 Md€

¹Données au format PLF pour 2027

²Hors contribution directe de l'État aux pensions des fonctionnaires civils et militaires

Présentation de la mission

La mission a pour principal objectif de transformer durablement l'action de l'État afin d'améliorer les conditions de travail des agents et le service rendu aux usagers des services publics. Pour cela, elle s'appuie sur trois programmes :

- le programme 148 porte les crédits liés à la formation interministérielle des fonctionnaires de l'État, à l'action sociale interministérielle et à l'appui dans le domaine des ressources humaines ;
- le programme 348 finance des actions en faveur de la transition environnementale et l'adaptation au changement climatique des bâtiments de l'État et de ses opérateurs ;
- le programme 349 finance l'accompagnement des transformations de l'action publique par les crédits de la direction interministérielle de la transformation publique (DITP) et contribue à améliorer l'efficacité de l'action publique, la qualité du service rendu aux usagers et les conditions de travail des agents.

Consolider et renforcer la formation initiale et continue des cadres de proximité de l'État

Au 1^{er} janvier 2027, les **cinq instituts régionaux d'administration** fusionneront au sein du Groupe des instituts du service public (G-ISP) créé par le décret n° 2026-27 du 26 janvier 2026. La création de ce nouvel opérateur s'inscrit dans le cadre de la ré-

forme de la filière administrative de l'État, qui devra faire face à un renouvellement démographique important dans les dix prochaines années et répondre aux nouveaux enjeux de service public, en particulier dans un contexte de développement de l'intelligence artificielle.

Conforter la politique de la petite enfance

La **politique de la petite enfance** est confortée en 2027 d'une part par le rehaussement du parc de berceaux de crèches, à hauteur de 200 places et

d'autre part par le déploiement de berceaux d'urgence au profit des familles bénéficiant d'un logement d'urgence ou justifiant d'horaires atypiques dans le cadre de leur activité professionnelle.

Mieux protéger les fonctionnaires de l'État confrontés à l'invalidité

Le PLF pour 2027 met en œuvre la **réforme de l'invalidité non professionnelle** prévue par l'accord interministériel du 20 octobre 2023.

Le régime actuel conduit à placer définitivement à la retraite des agents, y compris lorsqu'ils demeurent en capacité d'exercer une activité professionnelle.

La réforme crée une nouvelle prestation d'invalidité, inspirée du régime général, permettant aux agents qui peuvent travailler de reprendre ou poursuivre une activité tout en bénéficiant d'un complément de revenu. Les périodes d'invalidité seront en outre prises en compte pour la retraite. Le nouveau régime entrera en vigueur le 1^{er} juillet 2027.

Poursuivre la transformation de la politique immobilière de l'État et son recentrage sur la résilience face au changement climatique

Le programme 348 « Performance et résilience des bâtiments de l'État et de ses opérateurs » est dédié à la politique immobilière de l'État. Il porte les réflexions stratégiques, notamment de modernisation de la gestion du parc et l'animation du réseau interministériel. Il vise un **environnement professionnel adapté et résilient**, intégrant les nouveaux

usages du travail et de bonnes conditions de travail, la réduction de l'empreinte écologique mais aussi la capacité de résilience et la poursuite de l'activité essentielle en cas d'évènement climatique extrême. Les moyens du programme contribuent également à la **poursuite de la démarche de valorisation**, l'importance du parc en faisant un enjeu économique majeur.

Réorganiser la direction interministérielle de la transformation publique pour la renforcer et continuer à transformer l'action publique

En 2027, le programme 349 accompagnera une nouvelle étape de transformation de l'action publique avec la **réorganisation de la direction interministérielle de la transformation publique**, et ce, afin de renforcer la qualité et l'accessibilité des services publics, la simplification des démarches, l'accélération de leur transformation numérique et la recherche d'économies durables.

Le programme poursuivra, de plus, le déploiement du programme « Services Publics + » et de la démarche « France Simplification » pour améliorer la qualité de l'action publique.

La **transformation numérique**, à travers le **déploiement de l'intelligence artificielle (IA)**, sera amplifiée. Dans un contexte de menace cyber accrue, les

exigences de sécurité et de protection des données feront l'objet d'une attention toute particulière. Parmi les actions menées, le plan « Notre IA » constituera un axe majeur. Il permettra d'équiper les agents de solutions d'IA sécurisées et souveraines. Le développement de solutions interministérielles, l'accompagnement des agents, la diffusion de compétences et l'évaluation des usages permettront de dégager des gains d'efficacité, d'améliorer le service rendu à l'utilisateur et de simplifier le quotidien des agents.

Afin d'accompagner ces transformations, les administrations publiques pourront s'appuyer sur l'Agence de conseil interne de l'État (ACIE) pour accélérer les projets à plus fort impact.

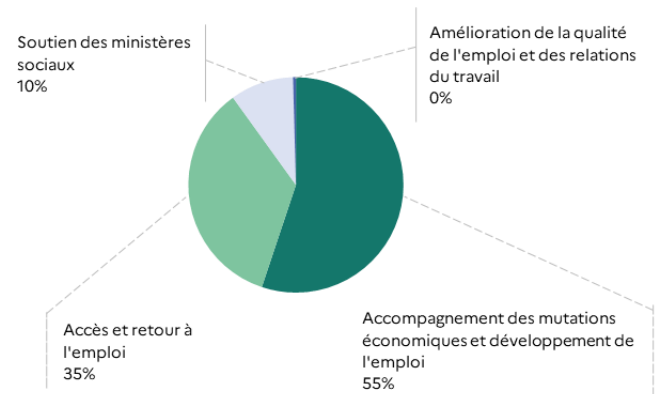
Travail, emploi et administration des ministères sociaux

Ministère du Travail et des Solidarités

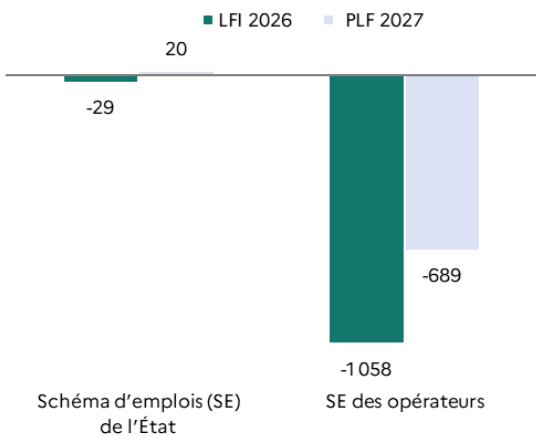
Les moyens de la mission en 2027

Crédits budgétaires : 18,6 Md€ Emplois de l'État : 12 672 ETPT
Taxes affectées plafonnées : 10,9 Md€ Emplois des opérateurs : 62 485 ETPT

Répartition des crédits budgétaires



Évolution des emplois (en ETP)



Crédits budgétaires et taxes affectées plafonnées pour 2027

	LFI 2026 ¹	PLF 2027
Crédits du budget général ²	20,54 Md€	18,56 Md€
Taxes affectées plafonnées	11,67 Md€	10,92 Md€

¹Données au format PLF pour 2027

²Hors contribution directe de l'État aux pensions des fonctionnaires civils et militaires

Présentation de la mission

- Le PLF pour 2027 maintient les ambitions des politiques en faveur de l'insertion et du maintien dans l'emploi, de l'apprentissage et de la formation professionnelle, tout en poursuivant les efforts d'efficience.
- L'emploi des jeunes constitue la priorité en 2027 : les paramètres du financement de l'apprentissage seront préservés et seront mis en place un fonds national de soutien aux centres de formation d'apprentis (CFA) et une majoration des financements publics en faveur des formations prioritaires. Conformément aux orientations du plan d'accélération *Emploi futur*, les entrées en contrats d'engagement jeune seront stabilisées. Les moyens accordés à l'EPIDE seront réhaussés, de même que les crédits affectés au parrainage.
- Le PLF pour 2027 soutiendra par ailleurs le déploiement du plan « Impulsion IA 2027 », en ouvrant des financements pour soutenir le dialogue social de branche, le développement de la plateforme « Explore IA », le lancement du dispositif « Impulsion IA RH » – destiné à soutenir les TPE et PME dans la mise en œuvre de leur plan de transformation IA – et les initiatives visant à mieux prendre en compte l'impact sur les conditions de travail.
- La mission porte par ailleurs l'ensemble des moyens de fonctionnement des ministères sociaux. Le schéma d'emplois des ministères sociaux sera en hausse de +20 ETP, afin de renforcer les équipes en services déconcentrés chargées de la lutte contre la fraude à la formation professionnelle. Une démarche ambitieuse de réinternalisation des compétences numériques sera par ailleurs mise en œuvre.
- Enfin, les crédits du programme 111 – qui garantissent le financement du dialogue social et les actions en matière de conditions de travail – sont confortés en 2027.

Renforcer l'efficacité des dispositifs de formation professionnelle tout en préservant les moyens alloués à l'apprentissage

Après un essor continu entre 2017 et 2024, le nombre d'apprentis s'est stabilisé en 2025 autour du million. Pour pérenniser ce succès, le **PLF pour 2027 préserve le soutien public à l'apprentissage** afin de donner de la visibilité aux apprentis, aux entreprises et aux centres de formation d'apprentis (CFA). Le parcours des apprentis, en particulier l'inscription, sera simplifié grâce au déploiement d'une plateforme numérique. Le barème de la prime exceptionnelle à l'embauche d'apprentis est reconduit au même niveau qu'en 2026, de même que les niveaux de prise en charge des formations d'apprentis, à l'exception de ceux dans les secteurs prioritaires qui seront revalorisés.

La création d'un **fonds national de soutien aux CFA** permettra de financer les organismes en difficulté ou qui sont positionnés dans les secteurs prioritaires afin d'anticiper les évolutions du marché du travail, qu'elles soient technologiques, démographiques ou écologiques.

Pour garantir l'efficacité des dépenses du champ travail et emploi, le **compte personnel de formation (CPF)** sera réformé afin de mieux accompagner le titulaire dans la construction de son projet professionnel et de correspondre davantage aux besoins de l'économie.

Il n'y aura pas de nouvelle contractualisation au titre des pactes régionaux d'investissement dans les compétences (**PRIC**). Les restes à payer seront intégralement honorés.

France compétences se verra également réaffecter la part non affectée du solde de la taxe d'apprentissage. L'amélioration significative de la situation financière de l'opérateur se traduira par une baisse du plafond de ses ressources affectées et l'absence de subvention d'équilibre de la part de l'État. L'année 2027 sera également consacrée à la mise en œuvre du contrat d'objectifs et de performance de **l'Afpa**, qui a engagé une démarche importante de transformation.

Poursuivre les efforts d'efficacité sur les dispositifs dédiés aux personnes les plus éloignées de l'emploi

Les efforts d'efficacité se poursuivront pour les entreprises adaptées (EA) et les structures d'insertion par l'activité économique (IAE), tout en conservant un fort volume de postes. Le budget des aides au poste de l'IAE s'établira à 1,3 Md€.

Concernant plus spécifiquement l'insertion des jeunes dans l'emploi, les entrées en contrats d'engagement jeune (CEJ) seront stables par rapport à 2026. Le budget des allocations associées et des subventions aux missions locales atteindra un total de 1,2 Md€ en 2027.

Un effort au bénéfice de l'insertion dans l'emploi des jeunes sera réalisé conformément aux orientations du plan d'accélération *Emploi futur* annoncé

en mai 2026 : la subvention à l'EPIDE sera réhaussée de +3 M€, de même que les actions de « parainage » pour l'accompagnement individualisé des jeunes souffrant de fragilités, à hauteur de +2 M€.

Dans le cadre de **l'effort de rationalisation des organismes publics**, les gains d'efficacité réalisés par France Travail permettront une baisse de 400 ETP ainsi qu'une réduction de sa subvention pour charges de service public.

Des rationalisations de « niches sociales » à hauteur de 0,1 Md€ sont également prévues.

Consolider les moyens de fonctionnement des ministères sociaux et rehausser les crédits alloués à l'amélioration des conditions de travail

Les **crédits de fonctionnement** des ministères sociaux progresseront de +42,3 M€ hors projets immobiliers. En matière de dépenses de personnel, une mesure de revalorisation catégorielle est prévue à hauteur de 5,5 M€ pour refinancer l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) des inspecteurs du travail et des attachés d'administration. Les services régionaux de contrôle de la formation professionnelle seront renforcés de +20 ETP pour **mieux lutter contre la fraude**. Des

ressources sont prévues pour réinternaliser les compétences numériques (+60 ETP). Enfin, les **moyens consacrés à la qualité de l'emploi et à l'amélioration des conditions de travail** augmenteront de +42,1 M€ en AE et +5,8 M€ en CP par rapport à 2026.